



# Bilan d'activité de la commission des affaires étrangères

Octobre 2020 – Août 2021



# Table des matières

<b>Le mot du président .....</b>	<b>3</b>
<b>La commission des affaires étrangères.....</b>	<b>4</b>
<b>Les compétences.....</b>	<b>5</b>
<b>Les membres.....</b>	<b>6</b>
<b>Hommage à Marielle de Sarnez (1951 – 2021) .....</b>	<b>7</b>
<b>Hommage à Olivier Dassault (1951 – 2021) .....</b>	<b>10</b>
<b>Les groupes .....</b>	<b>13</b>
<b>Le Bureau.....</b>	<b>14</b>
<b>Les coordonnateurs.....</b>	<b>15</b>
<b>Le secrétariat administratif.....</b>	<b>16</b>
<b>L’activité législative de la commission des affaires étrangères .....</b>	<b>17</b>
<b>L’examen du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.....</b>	<b>18</b>
<b>L’examen des conventions et traités internationaux.....</b>	<b>20</b>
<b>Les avis sur les projets de loi .....</b>	<b>24</b>
<b>L’activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères .....</b>	<b>31</b>
<b>Les débats en séance publique.....</b>	<b>33</b>
<b>Les auditions .....</b>	<b>34</b>
<b>Le suivi de la crise liée à la pandémie de covid-19.....</b>	<b>38</b>
Le rapport d’information de la présidente Marielle de Sarnez sur les dimensions européenne et internationale de la crise liée à la pandémie de covid-19 (n° 3698) .....	38
Les réunions de travail.....	39
<b>L’examen des propositions de résolution tendant à la création d’une commission d’enquête...</b>	<b>41</b>
<b>Les réunions conjointes européennes et internationales.....</b>	<b>42</b>
<b>Les missions d’information .....</b>	<b>48</b>
Les missions d’information donnant lieu à rapport d’information (article 145 du Règlement) ..	48
Les missions de terrain .....	55
<b>Les groupes de travail.....</b>	<b>56</b>
<b>Les référents pays .....</b>	<b>57</b>
<b>Les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs .....</b>	<b>59</b>
<b>Les réunions interparlementaires et conférences .....</b>	<b>62</b>
<b>Les entretiens du président .....</b>	<b>63</b>

La commission des affaires étrangères est l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Elle est composée de 73 députés et présidée par Jean-Louis BOURLANGES.

Pour suivre l'activité de la commission :

- le site de l'Assemblée : <http://www.assemblee-nationale.fr/> ;
- l'agenda de la commission : [Agenda de la Commission](#) ;
- les vidéos de la commission : <http://videos.assemblee-nationale.fr/commissions> ;
- le Twitter de la commission : @AN\_AfEtr.

# Le mot du président



À la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, 2021 a d'abord été marquée par la tristesse et par le deuil. L'année s'est ouverte sur la disparition tragique de la présidente, Marielle de Sarnez, une femme d'exception, survenant quelques mois seulement après le décès de Claude Goasguen, bientôt suivi du départ d'Olivier Dassault, deux parlementaires de grande qualité et profondément respectés de leurs collègues.

Le premier souci de la Commission a été de poursuivre l'œuvre qu'avait engagée sa présidente, avec le dynamisme et l'indépendance d'esprit que chacun lui connaissait. Il s'est d'abord agi de discuter, d'amender et de faire voter le projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales dont, avec son homologue du Sénat, Marielle de Sarnez avait jeté les bases. Grande loi en vérité, adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale, qui consacre le retour de l'aide au développement au cœur des priorités de l'action internationale de la France !

2021 aura été une grande année de changement, voire de rupture, de l'ordre international. De nouvelles urgences, celles de la pandémie et du réchauffement climatique, se sont imposées à nous avec une brutalité extrême. Les équilibres géopolitiques se sont modifiés à grande allure, mettant aux prises une Chine de plus en plus dominatrice et sûre d'elle-même et une Amérique incertaine de sa mission et divisée dans ses ambitions. Au cœur de l'ancien monde, toute proche d'un Moyen-Orient en feu, l'Europe se cherche et peine à jouer pleinement le rôle international, auquel la France la destine et l'invite. La commission des Affaires étrangères s'est donné pour mission d'accompagner ces grands mouvements, d'en comprendre la nature et d'en éclairer la portée. Son objectif est plus que jamais de préparer conceptuellement et politiquement la France à prendre toutes ses responsabilités dans une histoire où se joue décisivement l'avenir de ses intérêts, de sa sécurité, de son influence et de ses valeurs.

# La commission des affaires étrangères

## Les compétences

La commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale est compétente, en application de l'article 36 du Règlement de l'Assemblée nationale, sur les questions relatives :

- à la politique étrangère et européenne ;
- aux traités et accords internationaux ;
- aux organisations internationales ;
- à la coopération et au développement ;
- à la francophonie ;
- aux relations culturelles internationales.

# Les membres

La commission des affaires étrangères est constituée de 73 députés.

Composition au 31 juillet 2021 :

- Lénaïck Adam
- Ramlati Ali
- Aude Amadou
- Clémentine Autain
- Frédéric Barbier
- Philippe Benassaya
- Hervé Berville
- Sandra Boëlle
- Jean-Claude Bouchet
- Jean-Louis Bourlanges
- Moetaï Brotherson
- Pierre Cabaré
- Samantha Cazebonne
- Mireille Clapot
- Jean-Michel Clément
- Pierre Cordier
- Alain David
- Bernard Deflesselles
- Christophe Di Pompeo
- Frédérique Dumas
- Laurence Dumont
- Pierre-Henri Dumont
- Philippe Dunoyer
- Nicolas Dupont-Aignan
- M'jid El Guerrab
- Michel Fanget
- Nicolas Forissier
- Bruno Fuchs
- Maud Gatel
- Anne Genetet
- Éric Girardin
- Olga Givernet
- Philippe Gomès
- Meyer Habib
- Michel Herbillon
- Christian Hulin
- Bruno Joncour
- Hubert Julien-Laferrière
- Rodrigue Kokouendo
- Sonia Krimi
- Aina Kuric
- Mustapha Laabid
- Amélia Lakrafi
- Jérôme Lambert
- Fiona Lazaar
- Nicole Le Peih
- Marine Le Pen
- Jean-Paul Lecoq
- Martine Leguille-Balloy
- Marion Lenne
- Brigitte Liso
- Jacques Maire
- Denis Masséglia
- Jean François Mbaye
- Jean-Luc Mélenchon
- Sébastien Nadot
- Frédéric Petit
- Bérengère Poletti
- Jean-François Portarrieu
- Didier Quentin
- Isabelle Rauch
- Jean-Luc Reitzer
- Hugues Renson
- François de Rugy
- Laetitia Saint-Paul
- Sira Sylla
- Michèle Tabarot
- Buon Tan
- Liliana Tanguy
- Guy Teissier
- Valérie Thomas
- Nicole Trisse
- Sylvain Waserman

# Hommage à Marielle de Sarnez (1951 – 2021)



## **Hommage prononcé le 20 janvier 2020 par Isabelle Rauch, vice-présidente, lors de la réunion de la commission**

C'est avec une très grande émotion que j'introduis cette séance de notre commission en hommage à notre présidente Marielle de Sarnez. Ce temps de parole ne pouvait se faire ailleurs que dans notre salle Lamartine, celle qu'elle aimait tant en raison de sa disposition circulaire qui permet à tout le monde de voir chacun et symbolise de ce fait l'esprit du travail collectif auquel notre présidente était si attachée.

De Marielle de Sarnez j'aimerais évoquer en premier lieu le charisme. Une facette de sa personnalité qui transparaissait dans son sourire, plein, entier, solaire, souligné par des yeux malicieux dans lequel brillaient l'intelligence et la force tranquille. Le sourire d'une femme qui aimait la politique au sens le plus noble du terme, lorsque le sens du travail, le goût du débat, la passion démocratique permettent de construire, ensemble, le commun.

La voix de Marielle de Sarnez aura porté pendant plusieurs décennies la voix de l'Europe, de la démocratie, mais aussi celle d'une famille politique, le centrisme, dans lequel elle aura laissé une empreinte indélébile. Aux côtés du président Valéry Giscard d'Estaing, de Jean Lecanuet, de Simone Veil, de Raymond Barre ou de François Bayrou, elle fut de tous les combats pour rehausser la puissance conjointe de la France et de l'Europe.

Ministre, députée, députée européenne, conseillère de Paris, à tous les échelons de la vie politique elle préférait l'influence aux honneurs, la sincérité aux apparences et l'échange au bavardage. C'est un véritable caractère républicain et humaniste que celui de madame de Sarnez.

Ce n'est pas un détail non plus si dans un monde diplomatique où les hommes sont bien plus représentés que les femmes, madame Marielle de Sarnez était une femme présidente de cette commission ayant succédé à une autre femme. Ce sont aussi par ces symboles que notre république avance.

J'aimerais souligner un trait de caractère important de Marielle de Sarnez et de son action politique : l'indépendance. Indépendance intellectuelle, bien sûr, qui la conduisait à faire des choix courageux, à ne rien chérir davantage que sa liberté d'esprit et d'action. Indépendance du Parlement aussi, qu'elle défendait et portait haut. Indépendance de cette commission, enfin, ce qui est un combat de tous les jours que Marielle de Sarnez incarnait et qu'elle nous a transmis.

Libre, Marielle de Sarnez, et engagée. Une femme puissante dont l'exigence, la dignité et le courage jusqu'au bout marqueront non seulement cette assemblée mais aussi chacun et chacune d'entre nous. Pardonnez-moi, madame, de penser qu'il y a encore un peu de vous dans cette salle.

Pour finir, en m'adressant directement à vous et de façon plus personnelle, ces derniers mois, alors que la maladie vous avait saisie, vous m'avez fait confiance avec tous les membres

du bureau pour diriger les séances de notre commission et pour vous représenter lors des réunions officielles, j'ai pu mesurer pendant ces quelques semaines à quel point vous restiez attentive à chaque débat, à chaque texte présenté ici et sur lesquels votre exigence ne diminuait pas. Durant ces journées grises, j'ai beaucoup appris, madame, en dialoguant avec vous et en échangeant sur votre conception du rôle de notre commission. Merci pour cela. Et je renouvelle en cet instant, en mon nom et au nom de la commission, mes sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à ses collaboratrices.

L'esprit, le bel esprit que Marielle de Sarnez voulait que nous prolongions en son absence, c'est celui du travail, de continuer de faire de cette commission un lieu de débat et de décision et de porter fièrement les couleurs de la France et de l'Europe dans le monde. Cet esprit-là continuera de traverser les murs de votre salle Lamartine et d'irriguer notre travail.

### **Hommage prononcé le 20 janvier 2020 par Jean-Louis Bourlanges, député**

Je partage, nous partageons tous, madame la présidente, votre émotion, et particulièrement mes collègues du MoDem puisque nous travaillons depuis des années aux côtés de Marielle de Sarnez, que je l'ai connue il y a déjà longtemps. J'ai cheminé ainsi que mes collègues très longtemps à ses côtés, et je dois dire que c'est un immense déchirement pour moi de la voir partir d'autant que je suis très attaché à sa famille, son fils en particulier avec qui j'ai travaillé et continuerai de travailler, j'espère, car il mène une action exemplaire dans certains domaines qui sont chers à Marielle de Sarnez comme la lutte contre Ebola en Afrique.

Quand j'ai appris la disparition de Marielle, j'étais convaincu que nous serions tous très affectés, et qu'il y avait deux groupes particuliers qui le seraient plus encore que les autres : tout d'abord, les gens de ma formation politique, le MoDem, parce qu'elle était le cœur battant de notre mouvement. Pour chacun d'entre nous cela a donc été un déchirement, un coup frappé au cœur dans tous les sens du terme. Le second groupe particulièrement frappé est le nôtre, celui des membres de la commission des affaires étrangères, parce que cette femme a réussi à nous amener les uns et les autres à ce que nous avons de meilleur en tant que membres d'une commission parlementaire. Ses qualités, son énergie, son sens de la liberté, son respect des autres étaient ce qu'il y avait de meilleur dans la tradition parlementaire d'un parlement qui se respecte, qui sait qu'il n'est au service de personne sinon de ses idéaux, de ses engagements politiques, mais qu'il est d'abord lui-même autonome, qu'il doit fonctionner, qu'il doit s'affirmer, qu'il doit aider le Gouvernement à prendre conscience de la gravité des problèmes, qu'il doit tenter de montrer le chemin, qu'il doit exercer un contrôle sur l'action du Gouvernement, et que cela implique un ensemble de qualités qui étaient celles qu'avait Marielle.

Il faut en premier signaler son goût de la liberté. Marielle de Sarnez était d'abord une femme de liberté. De liberté personnelle pour mener son existence librement ; elle s'était affranchie de toutes les tutelles. Elle était totalement étrangère à ce qui est parfois la tentation des hommes politiques et que Pascal appelait les grandeurs d'établissement. Ce qui comptait pour elle c'étaient l'engagement et l'authenticité de l'engagement dans la vie de la cité. C'est à cette aune qu'elle mesurait la qualité des femmes et des hommes avec lesquels elle travaillait, et jamais à l'aune de leur puissance établie dans les appareils.

Cette liberté, elle l'a montrée en toute occasion. Et c'était important car cette commission avait besoin d'être libre ; elle l'a été grâce à elle. Liberté ne signifie pas faire de l'opposition mais être des interlocuteurs responsables vis-à-vis de l'ensemble des pouvoirs publics. Avec Marielle de Sarnez la qualité des relations avec le Gouvernement n'a jamais été mise en cause même si le franc parler a toujours été de rigueur.

La deuxième qualité que je crois important de signaler est le courage. C'était une femme essentiellement courageuse. Son horreur des grandeurs d'établissement faisait qu'elle s'occupait des gens, des victimes. La politique extérieure, c'est trop souvent les chancelleries, les négociations feutrées, les intrigues machiavéliennes compliquées – elle en était consciente, elle n'était pas naïve – mais ce qui comptait pour elle, c'était le service des gens sur le terrain. Elle avait été transportée par la révolution ukrainienne, non pas que les solutions apportées par les Ukrainiens à leurs problèmes étaient parfaites – on voit bien que cette république a du mal à s'affirmer – mais elle avait été sensible au vent de liberté, à l'ardeur qui soulevaient tous ces humbles citoyens d'Ukraine. Elle était revenue transportée, à un tel point que notre groupe en a hérité la couleur orange.

Elle s'est également occupée des femmes kurdes, elle est allée sur le terrain, en Afrique sub-sahélienne également, dans les contrées les plus dangereuses d'Asie centrale et du Moyen-Orient. Elle n'avait aucune peur. Son courage était non seulement physique mais moral : elle savait dire « non » quand elle le voulait. C'est une femme qui s'est battue avec une détermination et un sang-froid extraordinaires contre la maladie. Nous avons tous été frappés par la préparation de ce magnifique rapport, elle a montré à quel point elle était capable intellectuellement, avec son caractère, de mettre la maladie à distance, d'affirmer que son travail était de parler de cette pandémie mondiale et de mener à son terme ce travail. C'est cela la liberté.

Marielle de Sarnez est aussi une femme de respect. Elle croyait que chacun d'entre nous, avec les idées qui sont les nôtres, avec nos différentes sensibilités, nous méritons tous d'être écoutés, d'être entendus, de voir nos idées débattues, contredites, de voir nos personnes respectées et que chacun ait droit au débat, que notre commission soit pleinement représentative de toutes nos sensibilités, même celles dans lesquelles elle ne se reconnaissait pas. Elle s'est battue pour que chacun puisse être représenté dans la commission. Nous avions tous le sentiment que lors des réunions elle s'adressait à chacun d'entre nous sur un pied d'égalité avec une égale attention, avec le respect du droit de chacun de dire ce qu'il voulait. La magie de Sarnez était que cet échange se faisait dans une atmosphère de très grande convivialité. Ce mélange d'acceptation des différences et de respect des différences et de la liberté d'expression, dans une atmosphère où nous étions un corps uni. La commission des affaires étrangères est une institution, elle y donnait vie.

Enfin, Marielle de Sarnez était ouverte sur le monde. Cela montrait la qualité de son engagement dans la commission. Je citerai deux rapports : celui sur la pandémie, alors que nous étions fixés sur nos problèmes respectifs elle a ouvert notre horizon en amenant notre commission à en prendre la dimension mondiale et européenne, les Français étant partie prenante d'une immense épreuve partagée dans le monde. Au début de son mandat, j'avais aussi été frappé par son rapport sur les mouvements migratoires où elle a posé le problème dans sa vraie dimension mondiale et européenne.

Je formule l'espoir que nous sachions tous ensemble suivre le chemin tracé par Marielle de Sarnez ; cela ne sera pas trop difficile, il suffit de faire comme elle. En fait, si, ce sera très difficile.

# Hommage à Olivier Dassault (1951 – 2021)



## **Hommage prononcé le 10 mars 2021 par Jean-Louis Bourlanges, président, lors de la réunion de la commission**

Olivier Dassault est un parlementaire que je connaissais peu. J'avais conçu l'idée de l'associer plus activement qu'il ne l'avait été ces derniers mois aux travaux de notre commission. Je crois qu'il avait beaucoup de choses à nous apporter.

Olivier Dassault mérite un hommage particulier. Damien Abad, le président de son groupe, a justement dit qu'il ne s'était pas contenté d'être un simple héritier. Les gens qui sont dans la situation qui était la sienne sont bénis des dieux à bien des égards mais sont aussi maudits des dieux parce qu'il est extrêmement difficile en étant le petit-fils de Marcel Dassault, avec tous les moyens qui lui sont donnés, de se tailler sa propre route, de se forger un destin dans un monde où tout est donné au départ. C'est la caractéristique fondamentale de notre collègue. J'en donnerai plusieurs exemples.

Le premier est son attachement à la fonction parlementaire. Il était député de l'Oise, là où son grand-père avait été élu. Il a montré à sa circonscription un attachement fondamental. Il avait préféré renoncer à la présidence du conseil de surveillance du groupe Dassault pour demeurer fidèle à ses électeurs, fidèle au parlement.

En second lieu, Olivier Dassault a montré un acharnement à faire preuve de créativité et d'inventivité. Il a été un ingénieur de très grand renom, un pilote IFR, un champion du pilotage avec une rigueur technique qu'implique le pilotage de ces avions. Il s'est investi dans la création musicale, dans la photographie. Chaque fois il a montré qu'il était un homme faisant la course en tête, qu'il était à la première place. Le combat qu'il a fourni pour affirmer sa personnalité, pour rendre service à ses concitoyens par ses propres moyens est extrêmement méritoire.

A l'Assemblée nationale il a joué un rôle très important sur deux plans. Il s'est d'abord illustré à la commission des finances dans ses rapports sur le commerce extérieur. Il voulait promouvoir la qualité et le produit « France ». Il l'a fait avec beaucoup d'acharnement. Ce que je comptais lui demander, au moment où nous nous interrogeons sur les ressorts économiques et technologiques de l'indépendance nationale et de l'affirmation d'une personnalité européenne, était de faire la démonstration de ses talents pour cette cause dans notre commission.

Au travers de son club Génération entreprise-entrepreneurs, il a incarné ce qu'il y a de meilleur dans la tradition entrepreneuriale française. George W. Bush disait : « *the problem with the French is that they have no names for entrepreneur* ». Olivier était l'incarnation de l'entrepreneur, c'est-à-dire le contraire d'un dogmatique. Il n'était pas un philosophe du libéralisme économique, du laissez-faire laissez-passer. Il savait qu'une entreprise était un groupe d'hommes emmené par des dirigeants vers le succès ou la conquête des marchés, vers

des réussites temporelles qui impliquaient souvent la participation de l'État, assurément la concorde sociale et l'esprit d'entreprise, l'esprit pionnier, l'esprit de conquête. Cette idée de l'entreprise au sens le plus plein du terme, c'est une des choses que nous devons cultiver dans notre pays.

Pour tout cela, je ressens comme un grand vide la perte d'Olivier Dassault. Je le dis en tant que président de la commission, je regrette de ne pas avoir pu, avec vous, utiliser davantage les talents qui étaient les siens et dont nous avons certainement un grand besoin. C'est un homme que j'admire pour la façon dont il a mené son combat, taillé son existence à lui et fait preuve de qualités exceptionnelles que chacun lui reconnaît.

### **Hommage prononcé le 10 mars 2021 par Michel Herbillon, vice-président**

Au nom du groupe Les Républicains, j'adresse à la famille d'Olivier Dassault disparu tragiquement dimanche dernier, à son épouse Natacha, à ses enfants Hélène, Rémi et Thomas et à son équipe parlementaire nos condoléances attristées et le témoignage de notre compassion. Je leur souhaite tout le courage nécessaire pour surmonter cette épreuve si cruelle.

Nous avons du mal à réaliser qu'Olivier nous a quittés tant sont présents ici, à l'Assemblée nationale, la qualité de ses discours, l'éclat de son sourire et de son œil rieur, l'élégance de son comportement, la cordialité de ses relations humaines.

Élu député de l'Oise en 1988, succédant à son grand-père Marcel Dassault qu'il aimait tant, réélu en 1993 puis sans discontinuer de 2002 à 2017, c'est-à-dire élu six fois député, Olivier Dassault incarnait la fidélité à sa famille politique, à ses convictions sans jamais être un homme de clan ou de parti. Il incarnait le dévouement constant aux habitants et aux élus de sa circonscription et de son département, l'Oise.

Avec un sens élevé du service public, Olivier ne s'est jamais contenté d'être l'héritier d'une famille illustre. Il a eu la volonté de se confronter plusieurs fois au suffrage universel, comme conseiller municipal de Beauvais, conseiller général de l'Oise, conseiller régional de Picardie, puis député. C'était peut-être plus difficile quand on s'appelait Dassault.

Je peux témoigner, comme tous ceux qui l'ont connu peuvent le faire, combien il aimait être au service des gens, à leur écoute, combien il était attentif à leurs difficultés avec simplicité, délicatesse et générosité.

Olivier Dassault avait la passion de la France. Il croyait en l'excellence française, à l'entreprise, aux entrepreneurs, à l'économie de marché, à la nécessaire réindustrialisation de notre pays. Et c'est pour ces objectifs qu'il avait créé au sein de notre assemblée le groupe Génération entreprise-entrepreneurs associés qui regroupe près de deux cents parlementaires de toutes tendances politiques. J'ai l'honneur d'être son vice-président. Nous y avons toujours pratiqué une grande liberté dans nos échanges, dans le respect de chacun et dans la fidélité à nos convictions.

Je parlais d'excellence française ; Olivier était lui-même l'expression de cette excellente française tant la palette de ses talents était vaste. Ingénieur de l'École de l'air, pilote d'avion professionnel, le seul pilote qualifié sur tous les modèles Falcon, détenteur de plusieurs records de vitesse, mais aussi chef d'entreprise, mais aussi artiste : auteur-compositeur de musique et photographe reconnu dans le monde entier. Il disait d'ailleurs lui-même que son Minolta ne le quittait pas depuis plus de quarante ans où qu'il puisse se trouver en France ou dans le monde. Son œil pour détecter le bon angle ou le détail qui échappait aux autres était impressionnant. Pour avoir vu plusieurs de ses expositions et avoir eu de nombreux échanges avec lui, je peux témoigner de sa passion pour la création, de sa joie communicative, et en même temps de la simplicité avec laquelle il parlait de ses œuvres.

Homme de culture, amoureux de la beauté, Olivier avait le goût des mots, de la langue française, des beaux discours, il n’était jamais avare de citations qui donnaient à réfléchir. Amoureux des arts, passion qu’il partageait avec son épouse Natacha, amateur de peinture, d’architecture, il considérait que l’art, la culture, l’esthétique devaient avoir une place essentielle dans la société et dans la vie des hommes et des femmes. Je le citerai : « *de la rencontre à l’émotion l’art est dans toutes choses, la beauté aussi* ».

L’évocation d’Olivier serait incomplète si je n’évoquais pas sa passion pour la chasse qu’il considérait comme un art et un mode de vie, un espace de liberté où il se plaisait à être, en harmonie avec la nature et le rythme des saisons.

La personnalité riche et les nombreux talents d’Olivier Dassault ne se réduisent pas en quelques traits, lui qui a eu, en quelque sorte, plusieurs vies en une. Tous ceux qui l’ont connu ont des souvenirs très forts avec lui. Olivier Dassault était mon ami ; pour ma part, je me souviens avec bonheur de nombreux moments partagés avec lui. Notre visite à la station F de Xavier Niel à Paris, juste à son démarrage, où cet entrepreneur infatigable qu’était Olivier nous faisait partager sa passion pour l’entreprise et les start-up, lui qui considérait qu’il était absolument nécessaire d’anticiper les mutations du monde. Je veux évoquer aussi la découverte de sa propriété viticole dans le bordelais, lui l’amoureux de la convivialité et de la gastronomie à la française. Je veux rappeler son émotion dans le village d’Alsace berceau de sa famille où je l’ai photographié sur la place Marcel Dassault.

Il nous restera le souvenir de ce que tu es et ce que tu as fait dans ton entreprise et dans tes activités fort multiples. Il nous reste aussi tes créations artistiques y compris les masques de protection contre la covid-19 que tu as créés à partir de tes œuvres photographiques. Parce que les artistes ne meurent jamais, ils gardent une part d’immortalité. Il nous reste la lumière de tes compositions qui étaient fondées sur les contrastes entre les ombres et la lumière. Mon cher Olivier, nous gardons de toi de très nombreuses et très belles images imprégnées de lumière irradiante qui nous envahit, la lumière de l’amitié, de la convivialité, de la bonne humeur, la lumière de ton authenticité et de ton élégance de cœur. En pensant à toi au moment où tu disparaiss, on percevra toujours la lumière et le soleil à travers l’ombre et la tristesse dans lesquelles nous plonge ta disparition et qui nous laisse aujourd’hui inconsolables.

## Les groupes

Les neuf groupes politiques présents à l'Assemblée nationale disposent d'un nombre de sièges proportionnel à leur effectif (au 31 juillet 2021) :

- 34 députés du groupe La République en Marche (LaREM) ;
- 13 députés du groupe Les Républicains (LR) ;
- 7 députés du groupe Mouvement démocrate et Démocrates apparentés (Dem) ;
- 4 députés du groupe Socialistes et apparentés (SOC) ;
- 2 députés du groupe Agir ensemble (Agir ens.) ;
- 3 députés du groupe UDI et Indépendants (UDI-I) ;
- 3 députés du groupe Libertés et Territoires (LT) ;
- 2 députés du groupe La France insoumise (FI) ;
- 2 députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR) ;

En outre, siège à la commission 3 députés non inscrits.

# Le Bureau

(Bureau élu le 1<sup>er</sup> octobre 2020, Président élu le 27 janvier 2021)

## La présidente et le président



**Marielle de Sarnez**

Mouvement Démocrate et Démocrates apparentés  
(jusqu'au 13 janvier 2021)



**Jean-Louis Bourlanges**

Mouvement Démocrate et Démocrates apparentés  
(à compter du 27 janvier 2021)

## Les vice-présidents



**Michel Herbillon**  
Les Républicains



**Christian Hutin**  
Socialistes et apparentés  
(jusqu'au 30 juin 2021)



**Rodrigue Kokouendo**  
La République en Marche



**Isabelle Rauch**  
La République en Marche



**Alain David** - Socialistes et apparentés (élu le 7 juillet 2021)

## Les secrétaires



**Meyer Habib**  
UDI et Indépendants



**Marion Lenne**  
La République en Marche



**Bérengère Poletti**  
Les Républicains



**Buon Tan**  
La République en Marche

# Les coordonnateurs

Les coordonnateurs sont désignés par leurs groupes respectifs. Ils contribuent aux décisions concernant l'organisation des travaux de la commission et la désignation des rapporteurs. Ils participent, à ce titre, aux réunions du Bureau.



**Clémentine Autain**  
La France insoumise



**Jean-Michel Clément**  
Libertés et Territoires



**Alain David**  
Socialistes et apparentés



**M'jid El Guerrab**  
Agir ensemble



**Michel Fanget**  
Mouvement Démocrate et Démocrates  
apparentés



**Jean François Mbaye**  
La République en Marche



**Meyer Habib**  
UDI et Indépendants



**Jean-Paul Lecoq**  
Gauche démocrate et républicaine



**Didier Quentin**  
Les Républicains



**Hubert Julien-Laferrière**  
Écologie Démocratie Solidarité  
(jusqu'au 15 octobre 2020)

## Le secrétariat administratif

Ont travaillé au secrétariat de la commission des affaires étrangères d'octobre 2020 à août 2021 les personnes suivantes :

- Didier EIFERMANN, conseiller, chef de division
- François-Xavier CARABELLI, administrateur
- Maxine GAYRAUD, administratrice
- Bruno LEGRAIN, administrateur
- Camille d'OLLONE, administratrice
- Tiennot SCIBERRAS, administrateur
- Alizée RUFFIN, administratrice-adjointe
- Bénédicte BROU, assistante de direction et de gestion
- Peggy CASSAGNES, assistante de direction et de gestion
- Joëlle GIRARD, assistante de direction et de gestion
- Julia PAJANY, assistante de direction et de gestion
- Marielle ROYER-TURCANU, assistante de direction et de gestion
- Hugo KENNEDY, apprenti
- Céleste ANTONOT, stagiaire
- Théo BEAUCHAMP, stagiaire
- Louis BORIES-AZEAU, stagiaire
- Agathe DÉSÈVEDAVY, stagiaire
- Charlotte DOZIAS, stagiaire
- Sullivan LE GALLOIS, stagiaire
- Loïc THÉREAU, stagiaire

# L'activité législative de la commission des affaires étrangères

# L'examen du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

Le 16 décembre 2020, le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a été déposé à l'Assemblée nationale et transmis pour examen au fond à la commission des affaires étrangères. Celle-ci a désigné le 12 janvier 2021 Hervé BERVILLE, député (LaREM) des Côtes-d'Armor, rapporteur du projet de loi.

Le texte de ce projet de loi est le résultat d'un travail collectif mené par le Gouvernement en collaboration avec le Parlement. Un travail approfondi de préparation a été accompli par la commission depuis le début de la législature. Une mission d'information sur l'aide publique au développement a été constituée le 8 novembre 2017. Son rapport, rédigé par Rodrigue KOKOUENDO et Bérengère POLETTI, a été examiné le 6 juin 2018 ([rapport n° 1057](#)). Le 24 août 2018, Hervé BERVILLE a remis au Premier ministre, en tant que parlementaire en mission, un rapport sur la modernisation de la politique française de développement et de solidarité internationale dans la continuité du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement réuni le 8 février 2018 qui a engagé une refondation de la politique d'aide publique au développement en définissant une trajectoire pour porter cette aide à 0,55 % du revenu national brut en 2022, en rénovant les instances de pilotage et en la recentrant sur des priorités géographiques et thématiques claires ([cf. rapport](#)).

Parallèlement, M. Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE a présenté, en tant que rapporteur budgétaire de la mission Aide publique au développement, des recommandations lors de l'examen des projets de loi de finances pour 2018 et pour 2019 ([rapport n° 275 tome III](#) et [rapport n° 1304 tome III](#)). De même, M. Frédéric BARBIER a formulé des propositions dans son rapport valant avis sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et l'Agence française de développement pour la période 2017-2019 ([rapport n° 1400](#)).

Sous la conduite de la présidente de la commission Marielle de Sarnez, l'ensemble de ces recommandations ont été synthétisées et articulées, et débattues entre les membres de la commission. Des échanges collaboratifs approfondis ont été réalisés avec Christian Cambon, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, qui ont abouti à présenter au ministre de l'Europe et des affaires étrangères, dans une lettre du 18 février 2019 signée des deux présidents de commission, des observations communes aux deux commissions sur les orientations et le contenu souhaitables de la future loi.

Au début de l'année 2020 un groupe de travail rassemblant toutes les sensibilités politiques représentées par des groupes à l'Assemblée nationale a été constitué pour suivre l'élaboration du projet de loi de programmation. La crise sanitaire et le confinement ont conduit à interrompre ses travaux. L'examen du projet de loi qui devait débuter en 2020 a été reporté.

Préalablement à l'examen du projet de loi, la commission a auditionné MM. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (le 27 janvier 2021), Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (le 2 février), et Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes (le 3 février). Les articles du projet de loi ont été examinés lors de six séances de la commission les 10 et 11 février. Au total, la commission a consacré 29 h 20 de réunions à l'étude du projet de loi, dont 22 h 25 à l'examen

des articles et des amendements : 600 amendements et sous-amendements ont été examinés en commission ; 159 (dont plusieurs identiques) ont été adoptés (66 déposés par le rapporteur, 40 par un premier signataire membre du groupe LaREM, 13 par un premier signataire Agir ensemble, 10 par GDR, 9 par Libertés et Territoires, 6 par un premier signataire MoDem, 6 par des députés non-inscrits, 5 par un premier signataire socialiste, 3 par des députés Les Républicains, 1 par le Gouvernement).

Le projet de loi a été examiné en séance publique les mercredi 17 et vendredi 19 février 2021 et adopté à l'unanimité par un vote solennel le mardi 2 mars (502 voix pour, 41 abstentions).

Au Sénat, la commission des finances s'est saisie pour avis et a examiné le rapport pour avis de M. Jean-Claude Requier le mardi 13 avril. La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a examiné le projet de loi, sur le rapport de MM Hugues Saury (Les Républicains) et Rachid Temal (Socialiste) le mercredi 14 avril. Elle a adopté 84 amendements.

Le Sénat a examiné le projet de loi en séance publique les mardi 11, mercredi 12 et lundi 17 mai et l'a adopté par 327 voix pour et 2 voix contre.

La commission mixte paritaire s'est réunie, au Sénat, sous la présidence de Christian Cambon, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, et la vice-présidence de Jean-Louis Bourlanges, le jeudi 24 juin, à 15 heures. Elle est parvenue à établir un texte commun pour les dispositions restant en discussion entre l'Assemblée nationale et le Sénat, après deux heures quarante de débat ([rapport n° 4279](#) et [texte élaboré](#)).

Lors de sa deuxième séance du mardi 13 juillet, l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité, le texte élaboré par la commission mixte paritaire, modifié par un amendement proposé par le président Jean-Louis Bourlanges avec l'accord du Gouvernement afin de procéder à des rectifications de coordination à l'article 9 du projet de loi.

Le Sénat a adopté ce texte et un amendement identique à celui présenté par le président Jean-Louis Bourlanges lors de sa séance du mercredi 21 juillet.

# L'examen des conventions et traités internationaux

La commission des affaires étrangères examine les projets de loi autorisant la ratification des traités et accords internationaux visés à l'article 53 de la Constitution, ainsi que les accords conclus par l'Union européenne lorsqu'ils interviennent dans un domaine de compétence partagée entre l'Union et les États membres.

Le rapporteur de la commission procède à une analyse approfondie du texte à travers l'historique des négociations, ses principales dispositions et les conséquences de sa mise en œuvre.

Depuis le début de la législature, la commission des affaires étrangères a fait évoluer la pratique pour permettre aux députés de se saisir en séance publique de certains grands sujets. Ainsi, sur l'année 2020-2021, ce sont 7 projets de loi, sur les 25 votés (la proportion était de 14 sur 22 en 2018-2019 et de 7 sur 9 en 2019-2020), qui ont donné lieu à un débat en séance publique précédant sa mise aux voix, à la demande d'un président de groupe politique ou de la présidente de la commission.

## Sept projets de loi ont fait l'objet d'un débat en séance publique :

- approbation de l'avenant à la convention du 15 avril 1999 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Botswana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu. Rapporteur : Christophe DI POMPEO ([rapport n° 3352](#)) ; examen : [\[vidéo\]](#) ; vote : [\[vidéo\]](#) ;
- ratification de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine. Rapporteur : Jean François MBAYE ([rapport n° 3602](#)) [\[vidéo\]](#) ;
- approbation de la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom. Rapporteur : Pieyre-Alexandre ANGLADE ([rapport n° 3781](#)) [\[vidéo\]](#) ;
- ratification de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part. Rapporteure : Sandra BOËLLE ([rapport n° 4049](#)) [\[vidéo\]](#) ;
- approbation de l'accord-cadre conclu le 7 août 2017 entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part. Rapporteure : Anne GENETET ([rapport n° 2698](#)) [\[vidéo\]](#) ;
- ratification de la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Rapporteur : Mustapha LAABID ([rapport n° 4366](#)) [\[vidéo\]](#) ;
- approbation de la Mesure 1 (2005) Annexe VI au Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, responsabilité découlant de

situations critiques pour l'environnement. Rapporteur : Jacques MAIRE ([rapport n° 4367](#)) [[vidéo](#)].

**Dix-huit projets de loi ont fait l'objet d'une procédure d'examen simplifiée :**

- approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan sur l'octroi de l'autorisation d'exercer une activité professionnelle aux membres de la famille des agents des représentations diplomatiques ou des postes consulaires et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'emploi des personnes à charge des agents officiels. Rapporteur : Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE ([rapport n° 3353](#)) examen : [[vidéo](#)] ; vote : [[vidéo](#)] ;
- ratification du 2<sup>e</sup> protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, du 3<sup>e</sup> protocole additionnel à la convention européenne d'extradition et du 4<sup>e</sup> protocole additionnel à la convention européenne d'extradition. Rapporteur : Pierre-Henri DUMONT ([rapport n° 3351](#)) [[vidéo](#)] ;
- ratification du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs. Rapporteur : Pierre Cordier ([rapport n° 3547](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger et de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger. Rapporteur : Jean-Michel CLÉMENT ([rapport n° 3708](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso et de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso. Rapporteur : Jean-Michel CLÉMENT ([rapport n° 3708](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l'avenant à la convention du 20 mars 2018 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune. Rapporteure : Isabelle RAUCH ([rapport n° 3706](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso relatif à l'emploi salarié des membres des familles des agents des missions officielles de chaque Etat dans l'autre et de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay relatif à l'emploi rémunéré des membres des familles des agents des missions officielles de chaque Etat dans l'autre. Rapporteur : Bruno JONCOUR ([rapport n° 3740](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, la région flamande et la région wallonne relative à l'aménagement de la Lys mitoyenne entre Deûlémont en France et Menin en Belgique. Rapporteur : Jean-Paul LECOQ ([rapport n° 3741](#)) [[vidéo](#)] ;

- approbation de la convention d’extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire. Rapporteur : Jacques MAIRE ([rapport n° 3782](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative à la reconnaissance réciproque des poinçons officiels apposés sur les ouvrages en métaux précieux et les ouvrages multimétaux. Rapporteur : M’jid EL GUERRAB ([rapport n° 4031](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l’accord de partenariat pour les migrations et la mobilité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l’Inde. Rapporteure : Amélia LAKRAFI ([rapport n° 4032](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l’accord portant reconnaissance réciproque et échange des permis de conduire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l’État du Qatar et de l’accord portant reconnaissance réciproque et échange des permis de conduire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine. Rapporteure : Amélia LAKRAFI ([rapport n° 4033](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l’accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération bilatérale en matière d’instruction militaire. Rapporteur : Pierre CORDIER ([rapport n° 4050](#)) [[vidéo](#)] ;
- ratification de l’accord portant extinction des traités bilatéraux d’investissement entre États membres de l’Union européenne. Rapporteur : Sylvain WASERMAN ([rapport n° 4180](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l’accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relatif au régime fiscal des dons et legs faits aux personnes publiques et aux organismes à but désintéressé. Rapporteur : Pierre-Henri DUMONT ([rapport n° 4199](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l’accord sous forme d’échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et l’Organisation mondiale de la santé relatif à l’octroi du statut diplomatique aux fonctionnaires de l’Organisation mondiale de la santé de grade P5 et supérieur du bureau de l’OMS. Rapporteur : Hugues RENSON ([rapport n° 4197](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l’amendement au protocole de Göteborg du 1<sup>er</sup> décembre 1999, relatif à la réduction de l’acidification, de l’eutrophisation et de l’ozone troposphérique. Rapporteure : Aina KURIC ([rapport n° 4198](#)) [[vidéo](#)] ;
- approbation de l’avenant à l’accord de sécurité sociale sous forme d’échange de lettres des 7 et 20 septembre 2011 entre le Gouvernement de la République française et l’Organisation internationale pour l’énergie de fusion en vue de la mise en œuvre conjointe du projet ITER. Rapporteure : Sandra BOËLLE ([rapport n° 4178](#)) [[vidéo](#)].

**1 projet de loi adopté en commission lors de la session 2020-2021 fera l'objet d'un vote en séance publique ultérieurement :**

- approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali et de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali. Rapporteur : Sira SYLLA ([rapport n° 4179](#)) [[vidéo](#)].

# Les avis sur les projets de loi

## **Avis sur le projet de loi projet de loi relatif à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal (n° 3221) (Marion LENNE, rapporteure).**

Pour mémoire, l'avis sur le projet de loi n° 3221 a été examiné le 23 septembre 2020 par la commission des affaires étrangères. Il est retracé dans le bilan d'activité 2020-2021 qui a englobé le mois de septembre 2020.

## **Avis sur le projet de loi projet de loi ratifiant diverses ordonnances tirant les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (n° 3829) (Jacques MAIRE et Pierre-Henri DUMONT, rapporteurs).**

La commission des affaires étrangères s'est saisie des articles 1<sup>er</sup> et 3 du projet de loi n° 3829, sur lequel la commission des finances a été saisie au fond. L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi concerne les mesures relatives au contrôle des exportations de produits liés à la défense et aux matériels spatiaux vers le Royaume-Uni. Jacques MAIRE (La République en Marche) en a été désigné rapporteur pour avis. L'article 3 du projet de loi concerne la préservation de la situation de sociétés établies en France dont des parts sociales sont détenues par des Britanniques ainsi que des avocats et experts comptables de nationalité britannique exerçant en France dans le cadre de groupements. Pierre-Henri DUMONT (Les Républicains) en a été désigné rapporteur pour avis.

L'examen du projet de loi n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale au cours du premier semestre 2021, l'examen pour avis de ses articles 1<sup>er</sup> et 3 par la commission des affaires étrangères a été renvoyé à la session ordinaire 2021-2022.

## **Avis sur le projet de loi de finances pour 2021 : les neuf avis budgétaires**

La commission des affaires étrangères est amenée, dans ses domaines de compétence, à examiner le projet de loi de finances initial. Pour ce faire, elle a désigné 9 rapporteurs pour avis qui examinent les crédits des missions du budget de l'État relevant pour tout ou partie de la compétence de la commission. Un avis est, en outre, consacré à l'article du projet de loi de finances qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.

Le rôle des rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères a été pérennisé et élargi pour permettre, au-delà de l'examen du projet de loi de finances, de suivre sa mise en œuvre et la préparation du prochain exercice pour 2022.

Les neuf rapports pour avis sont consacrés aux missions et thèmes suivants :

- Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires, par Christophe DI POMPEO ([avis n° 3403 tome I](#)) ;

- Action extérieure de l’État : diplomatie culturelle et d’influence, francophonie, par Frédéric PETIT ([avis n° 3403 tome II](#)) ;
- Aide publique au développement, par Valérie THOMAS ([avis n° 3403 tome III](#)) ;
- Défense, par Guy TEISSIER ([avis n° 3403 tome IV](#)) ;
- Écologie, développement et mobilités durables, par Jean François MBAYE ([avis n° 3403 tome V](#)) ;
- Économie : commerce extérieur et diplomatie économique, par Amélia LAKRAFI ([avis n° 3403 tome VI](#)) ;
- Immigration, asile et intégration, par Pierre-Henri DUMONT ([avis n° 3403 tome VII](#)) ;
- Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure, par Alain DAVID ([avis n° 3403 tome VIII](#)) ;
- Prélèvement européen, par Pascal BRINDEAU ([avis n° 3403 tome IX](#)).

Dans son avis budgétaire sur la mission *Action extérieure de l’État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l’étranger et affaires consulaires* du projet de loi de finances pour 2021, Christophe DI POMPEO analyse les conséquences de la crise sanitaire sous l’angle des moyens et des effectifs du Quai d’Orsay. Ce dernier se félicite du fait que, en 2021, le MEAE verra ses moyens de fonctionnement renforcés et, pour la première fois depuis vingt ans, ses effectifs stabilisés.

Le rapporteur consacre un développement spécifique à la transformation numérique du Quai d’Orsay. La crise sanitaire a mis en lumière, dans ce domaine, des rigidités qui ont pu entraver l’action du ministère au moment où le besoin de souplesse et de réactivité était le plus important. Le rapporteur identifie les conditions de la réussite de la transformation numérique du Quai d’Orsay, qui est désormais reconnue comme un impératif pour la diplomatie comme pour l’action consulaire.

Dans son avis budgétaire relatif à la *Diplomatie culturelle et d’influence – Francophonie*, Frédéric PETIT est revenu sur l’impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 sur les réseaux et les opérateurs de la diplomatie culturelle et d’influence. La crise a mis à l’épreuve les acteurs de notre diplomatie culturelle, qui ont su se réorganiser malgré les importantes contraintes subies. Elle a aussi mis en avant les atouts et les marges de progression persistantes dans l’organisation des réseaux et le rôle des opérateurs du ministère des affaires étrangères. Au-delà de la crise, qui a nécessité le déblocage d’aides d’urgence pour lesquelles la commission des affaires étrangères s’était mobilisée dès le printemps, le rapporteur a souligné la stabilisation des crédits du programme 185, qui permet d’accompagner la poursuite de la rationalisation du réseau.

Le rapporteur a consacré son focus géographique à l’Egypte, qui illustre la capacité de notre diplomatie d’influence à s’appuyer sur des partenariats historiques et à les développer pour répondre aux évolutions des besoins et des attentes, autour de domaines structurants comme la coopération culturelle, patrimoniale, scientifique et universitaire, et du réseau d’enseignement français à l’étranger.

Le budget pour 2021 de l’*aide publique au développement* (Valérie THOMAS, rapporteure) s’inscrit dans une période de remontée en puissance historique annoncée lors de

la réunion du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018, qui a prévu une trajectoire conduisant les dépenses d'aide de la France à représenter 0,55 % de notre revenu national brut (RNB) en 2022. La crise sanitaire mondiale, qui s'est notamment traduite par une augmentation de l'extrême pauvreté dans les pays en développement, rend cet effort budgétaire encore plus nécessaire et justifie le maintien par la France des objectifs d'augmentation en volume. La trajectoire fixée par le CICID sera respectée, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, puisque l'APD devrait s'établir à 0,69 % du RNB en 2021 et que l'aide bilatérale voit ses crédits augmenter sensiblement.

Cette montée en puissance a contribué à faire de la France un acteur incontournable du développement au niveau international, dont l'influence s'est illustrée pendant l'année 2020 par la défense d'un multilatéralisme renouvelé promouvant le vaccin comme un bien public mondial, dans le cadre de l'initiative multipartenaire d'accès au vaccin ACT-Accelerator. Toutefois, pour que la politique d'aide au développement joue tout son rôle, l'augmentation des moyens doit aller de pair avec une restructuration de son organisation, afin que tous les acteurs du développement puissent être au service d'une stratégie politique claire et cohérente. L'adoption d'une stratégie claire, la réaffirmation du pilotage politique de l'aide au développement et la mise en place d'une politique d'évaluation indépendante permettraient de renforcer son efficacité et sa cohérence. L'examen tant attendu du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales devrait permettre d'avancer en ce sens.

Dans son avis budgétaire sur la mission **Défense**, Guy TEISSIER observe que le budget pour 2021 est conforme à la trajectoire fixée par la loi de programmation militaire. En revanche, il regrette que le plan de relance ne tienne pas compte du risque d'une fragilisation inquiétante, peut-être irréversible, de l'industrie de défense en raison des conséquences de la crise sanitaire.

La seconde partie de l'avis est consacrée au soutien aux exportations d'armement. L'export se traduit par de nombreux bénéfices pour notre pays, pour notre diplomatie, pour nos armées. Le rapporteur constate que, malgré les succès récents, la place de la France sur les marchés militaires extérieurs est loin d'être garantie. Dans un contexte caractérisé par une très forte concurrence, ce dernier propose de consolider notre politique de soutien aux exportations d'armement, en développant la formule des contrats « de gouvernement à gouvernement » et en réduisant le poids du soutien sur les armées.

Dans son avis sur la mission budgétaire **Écologie, développement et mobilité durables** Jean François MBAYE a consacré, cette année, ses travaux aux défis de l'eau à l'échelle mondiale. La préservation et l'accès à une eau de qualité constituent un enjeu sanitaire, socio-économique et environnemental considérable.

À l'échelle du globe, un tiers de la population n'a pas accès à l'eau potable. La situation de pénurie en eau est une réalité quotidienne pour 40% de la population mondiale. Chaque jour, près de 1000 enfants décèdent de maladies liées à la consommation d'eaux improches. Dans le même temps des milliers de litres d'eau sont gaspillés dans certains pays, tous les jours, en raison de la vétusté des infrastructures hydrauliques. Il est, par ailleurs, estimé qu'au cours des cent dernières années la planète a perdu la moitié de ses zones humides naturelles. Ce taux de perte est ainsi trois fois plus élevé que celui des forêts dont la situation dramatique, avait fait l'objet l'an passé des travaux de M. Jean François MBAYE.

Comme a pu le montrer le rapporteur, l'inégale répartition des ressources en eau sur la planète et les conditions de leur accessibilité peuvent engendrer des situations de fortes

tensions interétatiques comme en atteste les crispations récentes entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan au sujet de la construction du grand barrage de la Renaissance sur le Nil bleu.

Aux yeux du rapporteur, la France, grâce à son réseau diplomatique et au levier de l'aide publique au développement, doit continuer à se mobiliser en faveur de l'accès durable à la ressource en eau à l'échelle mondiale. Cette ressource vitale constitue un vecteur de santé publique, de développement économique, de réduction de la pauvreté, mais aussi d'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'eau étant un véritable révélateur de inégalités sociales et de genre.

Dans son avis relatif à la mission budgétaire *Économie : commerce extérieur et diplomatie économique*, Amélia LAKRAFI a présenté les crédits consacrés au soutien du commerce extérieur et à la diplomatie économique. Elle a souligné le net recul des exportations françaises en 2020 dans un contexte de crise sanitaire et de baisse de la demande internationale. Elle a montré les incertitudes pesant sur la reprise des échanges, compte tenu des tendances protectionnistes qui se sont fait jour. Dans cet environnement, la France est appelée à renforcer sa culture de l'export. L'objectif affiché de 200 000 exportateurs doit être complété par un objectif en termes de chiffre d'affaires à l'export.

La rapporteure a salué la nomination en juillet 2020 d'un ministre expressément en charge du commerce extérieur mais a déploré la persistance d'une nomenclature budgétaire peu lisible, éclatée entre plusieurs « missions budgétaires ». Elle a appelé à clarifier davantage les missions de soutien à l'export remplies par la direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et par la direction générale du Trésor. Elle est revenue sur la création en 2018 de la « Team France Export » offrant aux entreprises exportatrices un guichet unique regroupant les services de Business France, de Bpifrance et des chambres de commerce et d'industrie. Elle a jugé son bilan positif mais susceptible d'être prolongé et amélioré. Les acteurs privés, notamment les opérateurs spécialistes du commerce international, méritent aussi d'être mieux intégrés. Un effort devrait par ailleurs être fait pour que les grandes entreprises françaises collaborent mieux à l'international et soutiennent davantage les TPE/PME de notre pays.

La rapporteure a rappelé les mesures de soutien prises en 2020 par le Gouvernement en faveur des entreprises exportatrices, en particulier les prêts garantis par l'Etat et le volet export du plan de relance présenté à l'automne, d'un montant de 247 millions d'euros pour la période 2020-2022. Les différentes mesures financées (chèque export, renforcement de l'assurance-prospection, etc.) doivent cependant être évaluées au moyen d'indicateurs adaptés.

Amélia LAKRAFI a insisté enfin sur l'importance du secteur du numérique dans l'économie française. Très internationalisé, il a su conserver son dynamisme en dépit des effets de la crise du Covid. Il bénéficie d'un accompagnement spécifique, grâce en particulier à la « Mission French Tech », créée en 2013. Ce secteur des start-ups et des technologies de l'information et de la communication a un rôle essentiel à jouer comme acteur de la relance. La « digitalisation » de nos entreprises exportatrices constitue en outre un enjeu majeur dans un contexte où les restrictions à la mobilité tendent à perdurer.

Dans son avis budgétaire relatif à la mission *Immigration, asile et intégration*, Pierre-Henri DUMONT a analysé la tendance à la baisse des flux migratoires à destination de l'Europe renforcée par la crise sanitaire mais a relevé l'exposition de la France à une forte demande d'asile. De plus, le rapporteur a constaté que les mesures destinées à lutter contre l'immigration irrégulière et à améliorer la politique d'éloignement ont été jusqu'ici insuffisantes.

Il a ainsi choisi cette année de concentrer ses travaux sur la situation critique rencontrée par le Calaisis et, plus spécifiquement, sur le phénomène des « *small boats* », petites

embarcations peu sécurisées utilisées par les migrants sur le littoral de la Manche et de la mer du Nord pour se rendre clandestinement au Royaume-Uni. Or, le Brexit sans accord dans le domaine de l'asile pourrait encore renforcer la pression migratoire. Dans ce contexte, le rapporteur a rappelé l'importance de la coopération bilatérale franco-britannique, tout en démontrant que celle-ci était jusqu'ici fortement déséquilibrée en défaveur de la France.

Enfin, Pierre-Henri DUMONT a présenté le nouveau *Pacte sur la migration et l'asile* proposé par la Commission européenne le 23 septembre 2020, et exposé ses limites.

Dans son avis budgétaire relatif à la mission *Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure*, Alain DAVID est revenu sur l'impact matériel et financier de la crise liée à la pandémie de covid-19 pour les sociétés de l'audiovisuel extérieur, qui ont dû répondre à l'impératif de continuité de l'information tout en assurant la protection de leurs collaborateurs. Le rapporteur a salué la capacité d'adaptation des sociétés du groupe France Médias Monde (programme 844) et TV5 Monde (programme 847) qui ont modifié leurs grilles de programmes pour intégrer des contenus pédagogiques sur la pandémie et renforcer la lutte contre la désinformation dans un contexte de crise. La trajectoire financière fixée en 2018 et à horizon 2022 reste à rebours de la tendance observée chez nos principaux concurrents, qui consacrent des moyens toujours plus importants à l'audiovisuel extérieur.

Le rapporteur, qui s'est rendu à Berlin dans le cadre de ses travaux, a aussi souligné l'importance, dans un contexte incertain, de maintenir et de développer les coopérations internationales et notamment européennes, qui font pleinement partie de notre audiovisuel extérieur. Le partenariat entre France Médias Monde et la Deutsche Welle l'illustre pleinement.

La commission des affaires étrangères a également examiné l'article 31 du projet de loi de finances pour 2021 qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne à 26,9 milliards d'euros, sur le rapport de Pascal BRINDEAU, rapporteur pour avis sur le *prélèvement européen*.

L'année 2021 est la première année d'un nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour l'Union européenne (UE), qui s'étendra de 2021 à 2027. C'est également le début d'une nouvelle ère pour l'Union qui doit se réinventer pour tirer les conséquences du *Brexit* et de la pandémie de Covid-19. La réponse du Conseil européen de juillet 2020 a marqué un tournant politique et budgétaire pour l'Union européenne, qui repose sur trois piliers étroitement imbriqués : le cadre financier pluriannuel 2021/2027, le plan de relance et les ressources propres.

Alors que le *Brexit* et la crise sanitaire et économique ont accru les risques de fragmentation de l'Union, la décision de recourir à un emprunt en commun est une réaffirmation d'un projet partagé, d'une volonté des États de s'engager solidairement et dans la durée. Réponse urgente à la crise, le nouveau cadre financier pluriannuel et le plan de relance traduisent également de nouvelles ambitions politiques, à commencer par la reconstruction d'une économie durable et résiliente, dont l'objectif de neutralité climatique en 2050 et le Pacte vert sont sans doute les dimensions les plus emblématiques.

Pour étayer leurs analyses, les rapporteurs pour avis budgétaires ont été amenés à faire des déplacements sur le terrain :

- en **France** (base navale de Toulon et site de la société MBDA de Bourges ), dans le cadre de l'avis budgétaire *Défense* du projet de loi de finances pour 2021, conduit par Guy TEISSIER ;
- en **France** (Oye-Plage et Calais), dans le cadre de l'avis budgétaire *Immigration, l'asile et l'intégration* du projet de loi de finances pour 2021, conduit par Pierre-Henri DUMONT.
- en **Égypte** (Le Caire), dans le cadre de l'avis budgétaire *Diplomatie culturelle et d'influence* du projet de loi de finances pour 2021, conduit par Frédéric PETIT ;
- en **Égypte** (Le Caire, Tanta et Alexandrie), dans le cadre de l'avis budgétaire *Écologie, développement et mobilités durables* du projet de loi de finances pour 2021, conduit par Jean François MBAYE ;



# L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères

L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères comprend :

- les débats en séance publique de l'Assemblée nationale ;
- les auditions ;
- les missions d'information ;
- l'examen des propositions de nomination par le Président de la République ;
- l'examen d'une proposition de résolution tendant à la création de commission d'enquête ;
- les activités des référents pays ;
- les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs ;
- les réunions et les conférences interparlementaires ;
- les entretiens de la présidente.

## Les débats en séance publique

Le **mercredi 3 mars** 2021, la conférence des présidents a décidé d'organiser un **débat consacré à l'Europe** en séance publique. Elle a souhaité que l'Assemblée nationale accorde une attention particulière à l'actualité européenne de manière générale et au Brexit en particulier.

Au cours de ce débat, le président de la commission des affaires étrangères, M. Jean-Louis BOURLANGES, s'est attaché à cerner les objectifs répondant aux attentes des citoyens : réussir l'adaptation énergétique et la décarbonation, relancer la politique migratoire, la politique d'investissement et d'innovation, l'industrie de la défense, la politique de cohésion intérieure, la politique de citoyenneté et la lutte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la cohésion sociale et la mobilité. Face à cet énorme cahier des charges, l'Europe a trois faiblesses majeures : un relatif manque de cohésion entre les États membres (observé notamment lors de l'adoption du plan d'urgence) qui crée une fracture très importante qui ne peut être surmontée qu'en développant des coopérations renforcées ; une faiblesse institutionnelle ; un manque de ressources budgétaires. À ce dernier titre, il a estimé que la mise en place de la taxe sur les transactions financières devait être une priorité de la présidence française de l'Union européenne car elle constituerait un effet de levier important. En conclusion, il a demandé au Gouvernement s'il envisageait, sous la présidence française, d'aboutir à la création d'une taxe sur les transactions financières, de passer outre l'opposition de ceux qui ne veulent pas de la taxe en instituant une coopération renforcée des pays volontaires en instaurant un mécanisme permettant aux États parties prenantes dans cette coopération renforcée d'être déchargés du montant du produit de la taxe pour rembourser à due concurrence des dettes souscrites au titre du plan d'urgence ([cf. compte rendu des débats](#)).

À la demande du groupe Socialistes et apparentés, un **débat sur** les conclusions du **rapport de la mission d'information sur les enfants sans identité** a été organisé le **mercredi 3 mars** 2021. Mmes Laurence DUMONT et Aina KURIC, co-rapporteures, ont présenté, en introduction les conclusions du rapport ([cf. rapport n° 3349 du 23 septembre 2020](#)), puis chaque groupe politique et le Gouvernement, représenté par M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sont intervenus. Le débat s'est conclu par une séance de questions et de réponses avec le Gouvernement ([cf. compte rendu de la séance](#)).

Le **mercredi 24 mars 2021**, à l'initiative du Président Richard Ferrand, l'Assemblée nationale a tenu un **débat sur le suivi de la crise sanitaire** ([cf. compte rendu de la séance](#)). Les présidents, ou leur représentant, des commissions et de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, M. Jean-Louis BOURLANGES s'exprimant au nom de la commission des affaires étrangères ([cf. résumé ci-après](#) sous l'analyse du suivi de la crise liée à la pandémie de covid-19) sont d'abord intervenus, suivis par les orateurs des groupes et le Gouvernement représenté par M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. La séance s'est achevée par des questions et réponses entre les députés et le Gouvernement.

## Les auditions

Les auditions de personnalités constituent de précieuses sources d'information. Elles contribuent à assurer un suivi de l'action de l'exécutif dans la durée et de mieux appréhender les enjeux des différents sujets d'actualité. Ces auditions sont généralement publiques et retransmises en ligne.

Ces auditions débutent par un exposé liminaire de la personnalité auditionnée, suivi d'un temps de questions-réponses avec les représentants des groupes politiques, puis avec les commissaires qui le souhaitent.

En 2020-2021, la commission des affaires étrangères a auditionné de nombreuses personnalités :

- Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (6 auditions) [[compte rendu 7 octobre](#)] [[compte rendu 13 octobre](#)] [[compte rendu 25 novembre](#)] [[compte rendu 2 février](#)] [[compte rendu 2 mars](#)] [[compte rendu 19 mai après-midi](#)] ;
- Svetlana Tikhanovskaïa, ancienne candidate à la présidence de la République de Biélorussie [[vidéo 7 octobre](#)] ;
- Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité [[compte rendu 28 octobre](#)] [[compte rendu 9 mars](#)] [[compte rendu 18 mai](#)] ;
- Christophe Bigot, directeur Afrique et océan Indien du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et ancien envoyé spécial pour le Sahel [[vidéo 1<sup>er</sup> décembre](#)] ;
- Rahman Mustafayev, ambassadeur d'Azerbaïdjan en France, sur la situation du Haut-Karabagh [[vidéo 2 décembre](#)] ;
- Hasmik Tolmajyan, ambassadrice d'Arménie en France, sur la situation du Haut-Karabagh [[vidéo 2 décembre](#)] ;
- Clément Beaune, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'Union européenne [[compte rendu 13 janvier après-midi](#)] ;
- Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement, sur le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales [[compte rendu 27 janvier après-midi](#)] ;
- Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes, sur le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales [[compte rendu 3 février après-midi](#)] ;
- Pascal Lamy, président du Forum de Paris sur la paix, ancien commissaire européen, ancien directeur général de l'Organisation mondiale du commerce [[vidéo 3 mars](#)] ;

- Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission européenne en charge du commerce [[compte rendu 9 mars ; audition conjointe avec Franck Riester, ministre délégué](#)] ;
- Philippe Errera, directeur général des affaires politiques et de sécurité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (réunion à huis clos) ;
- António Vitorino, directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations [[vidéo 24 mars](#)] ;
- Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité [[compte rendu 30 mars](#)] ;
- Denis Mukwege, médecin gynécologue, prix Nobel de la paix [[vidéo 5 mai, matin](#)] ;
- Vincent Duclert, président de la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994) [[vidéo 11 mai](#)] ;
- Leila Mustafa, coprésidente du conseil civil de Raqqa (Syrie) [[vidéo 9 juin](#)] ;
- Thomas Gomart, directeur de l'Institut français des relations internationales, auteur de « *Guerres invisibles. Nos prochains défis géopolitiques* » : audition sur le thème des transformations du système international [[vidéo 30 juin](#)] ;
- Claude-France Arnould, ambassadrice de France, ancienne directrice générale de l'Agence européenne de défense : audition sur le thème « l'Europe et la défense : la porte étroite de l'Union européenne » [[vidéo 7 juillet](#)] ;
- Pierre Sellal, ambassadeur de France, ancien représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne : audition sur la situation de l'Union européenne avant la présidence française [[vidéo 21 juillet](#)].

Des auditions ont pris la forme de tables rondes sur les thèmes suivants :

- Table ronde sur le conflit du Haut-Karabagh [[vidéo 14 octobre](#)] avec :
  - Nushaba Baghirova, enseignante en relations internationales à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
  - Charles Urjewicz, professeur émérite, chercheur à l'Institut des langues et civilisations orientales.
- Table ronde sur Hong-Kong [[vidéo 2 décembre](#)] avec :
  - Antoine Bondaz, chargé de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique ;
  - Françoise Nicolas, directrice du centre Asie de l'Institut français des relations internationales ;
  - Éric Sautedé, analyste et chroniqueur politique résidant à Hong-Kong.
- Table ronde sur l'Accord de Paris sur les changements climatiques cinq ans après sa conclusion [[vidéo 9 décembre](#)] avec :

- Stéphane Crouzat, ambassadeur de France chargé des négociations sur le changement climatique ;
  - Yannick Glemarec, directeur exécutif du Fonds vert pour le climat ;
  - Nick Bridge, envoyé spécial du ministère des affaires étrangères britannique pour le changement climatique ;
  - Ovais Sarmad, secrétaire exécutif adjoint de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
- Table ronde sur les États-Unis d'Amérique à l'entrée en fonction du Président Joseph Biden [[vidéo 20 janvier après-midi](#)] avec :
    - Mme Célia Belin, chercheure invitée à la Brookings Institution ;
    - M. Jeff Lightfoot, chercheur associé à l'Atlantic Council ;
    - M. Robert Malley, président directeur général de l'International Crisis Group, ancien conseiller (Moyen-Orient) du Président Barack Obama.
  - Table ronde sur l'Afghanistan [[vidéo 17 février](#)] avec :
    - M. Abdullah Abdullah, président du haut conseil pour la réconciliation nationale et ancien chef du Gouvernement afghan ;
    - Mme Freshta Karim, participante du programme « Femmes leaders afghanes » ;
    - M. Georges Lefevre, chercheur à l'IRIS et ancien conseiller de la délégation de l'Union européenne au Pakistan.
  - Table ronde sur la géopolitique du golfe persique [[vidéo 10 mars](#)] avec :
    - M. Denis Bauchard, conseiller pour le Moyen-Orient à l'Institut français de relations internationales (IFRI) ;
    - Mme Fatiha Dazi-Héni, politologue, spécialiste des monarchies de la péninsule arabique, chercheuse à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) ;
    - M. Stéphane Lacroix, chercheur associé à l'Institut d'études politiques de Paris et au Centre de recherches internationales (CERI), spécialiste de l'islam politique dans le Golfe.
  - Table ronde sur la diplomatie vaticane [[vidéo 12 mai](#)] avec :
    - Mgr Celestino Migliore, nonce apostolique auprès de la République française ;
    - Mme Elisabeth Beton Delègue, ambassadrice de France auprès du Saint-Siège ;
    - M. Jean-Christophe Peaucelle, conseiller pour les affaires religieuses au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.
  - Table ronde sur la situation en Birmanie [[vidéo 23 juin](#)] avec :
    - M. Aung Kyi Nyunt, président du Comité permanent de l'Assemblée de l'Union (CRPH) ;
    - Dr Sasa, ministre de la coopération internationale, porte-parole du gouvernement d'unité nationale ;

- M. Zaw Wai Soe, ministre de la santé et de l'éducation du gouvernement d'unité nationale,
- Moe Zaw Oo, vice-ministre des affaires étrangères du gouvernement d'unité nationale,
- M. Christian Lechervy, ambassadeur de France en Birmanie.

Les membres du bureau de la commission et les coordonnateurs des groupes se sont également réunis, à huis clos, pour procéder aux auditions suivantes :

- Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur la diplomatie américaine (31 mars 2021) ;
- Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (15 juin 2021) ;
- Audition, conjointe avec les bureaux de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et Mme Florence Parly, ministre des armées, sur les évènements en Afghanistan (25 août 2021).

# Le suivi de la crise liée à la pandémie de covid-19

## Le rapport d'information de la présidente Marielle de Sarnez sur les dimensions européenne et internationale de la crise liée à la pandémie de covid-19 ([n° 3698](#))

Lors de sa réunion du 16 décembre 2020, la commission a examiné le rapport d'information de la présidente Marielle de Sarnez sur les dimensions européenne et internationale de la pandémie de covid-19. Ce rapport, qui a nécessité un travail très important, est l'aboutissement de plusieurs mois d'investissement. Dès le mois de mars la présidente pris l'initiative d'assurer un suivi régulier de la crise sanitaire, en organisant des dizaines d'auditions afin de recueillir l'analyse de nombreux interlocuteurs, en adressant de nombreux questionnaires aux organismes internationaux et aux institutions européennes, et en mettant en place trois groupes de travail thématiques sur l'action extérieure de la France. Les travaux de ces groupes, les très nombreuses auditions, et les réponses aux questionnaires, ont permis de nourrir ce rapport.

Ce rapport part d'un constat : celui de la grande diversité des réponses apportées par les États à un phénomène global, qui a touché tous les continents. Mais pour lequel la très grande majorité des pays n'étaient pas préparés. Dès le départ, la rapporteure, Marielle de Sarnez, a été convaincue de la nécessité, pour sortir mieux armés de cette crise, d'effectuer un retour d'expérience pour identifier nos forces et nos faiblesses. C'est ce qu'un État comme la Corée du Sud, qui s'est jusqu'à présent distinguée pour sa gestion de l'épidémie de covid-19, a su faire après la crise du MERS en 2015 : les autorités avaient rencontré de nombreuses difficultés face à cette crise, et elles ont su en tirer les leçons. Ce retour d'expérience, présenté dans le rapport sous la forme d'un comparatif entre une dizaine de pays, dont la France, doit aussi nous permettre de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre États. Face à cette crise inédite, aux dimensions planétaires, c'est une nécessité absolue que votre rapporteure a plusieurs fois rappelée lors de nos auditions.

S'il apparaît difficile et peu pertinent d'identifier une stratégie unique qui aurait pu fonctionner partout à l'identique, certaines constantes peuvent cependant être mises en avant, avec toute la prudence nécessaire. Ainsi la réactivité des autorités, leur capacité à maintenir un lien de confiance avec les populations, ou encore l'association, le plus tôt possible, de tous les acteurs susceptibles d'être mobilisés face à la crise, semblent avoir été des atouts de taille.

Tous les États touchés ont dû faire face aux conséquences d'une crise qui a rapidement dépassé le seul domaine sanitaire. La portée sociale, économique, psychologique aussi, de la pandémie, ne doit en rien être sous-estimée. Le présent rapport s'est ainsi efforcé de prendre la mesure de cette crise inédite, qui a été particulièrement brutale pour les populations et les groupes qui comptaient déjà parmi les plus vulnérables.

La pandémie a mis à l'épreuve la coopération européenne et internationale. Elle a posé à l'Union européenne la question de sa vocation. L'Union européenne, dont les États membres ont été touchés de façon rapprochée par la pandémie, a d'abord eu des difficultés à apporter une réponse coordonnée à cette crise et à organiser une solidarité entre les États. Une réponse européenne s'est progressivement mise en place, mais de nombreux défis restent devant nous. Parmi eux, la relance économique et la construction d'une véritable autonomie stratégique européenne, dont la crise a fait une priorité.

La pandémie a eu des conséquences sur les équilibres géopolitiques mondiaux. Elle a contribué à accélérer certaines tendances favorables à un renforcement du poids de l'Asie, comme elle a pu amplifier la rivalité sino-américaine. Dans ce contexte, l'Union européenne sera appelée à s'affirmer, afin de proposer une troisième voie sur la scène internationale.

La pandémie a souligné les limites du multilatéralisme tel que nous le connaissons depuis des années. Là aussi, les retours d'expérience seront nécessaires pour tirer toutes les leçons de cette crise et proposer de nouvelles formes de coopération. Ils ont déjà pour partie commencé : ainsi l'Organisation mondiale de la santé fait l'objet depuis le mois de juillet d'une évaluation indépendante, préalable indispensable à toute réforme. De façon générale, toutes les leçons devront être tirées pour donner une perspective nouvelle à la gouvernance sanitaire mondiale.

C'est aussi le multilatéralisme dans son ensemble qui devra se réinventer. L'expérience de la crise nous invite à recherche de nouvelles méthodes, plus souples, associant acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, autour de nouvelles priorités, telles la préservation des biens publics mondiaux. De façon plus générale, la crise nous impose la mise en œuvre de solidarités nouvelles.

En matière de coopération internationale, la France a fait preuve d'un engagement diplomatique qui doit être poursuivi. La France a ainsi joué un rôle moteur dans le lancement de l'initiative ACT-A qui vise notamment à accélérer le développement et l'accès à un vaccin contre la covid-19.

La commission a suivi avec attention l'action du ministère de l'Europe et des affaires étrangères depuis le début de la crise, et a formulé de nombreuses propositions afin d'accompagner les adaptations et changements nécessaires au vu des conséquences de la crise sur notre action extérieure. Les conséquences de la pandémie étant encore pour partie devant nous, ce suivi a vocation à se poursuivre. Le travail initié par la commission en mars 2020 trouvera de nombreux prolongements en 2021 sur des sujets aussi variés que l'avenir de notre aide publique au développement ou la construction de l'autonomie stratégique de l'Europe.

## Les réunions de travail

La commission des affaires étrangères a poursuivi en octobre et novembre 2020 les réunions de travail, en visioconférence, qu'elle avait entamées début avril avec les ambassadeurs de France en poste dans le monde :

- Hélène Farnaud-Defromont, ambassadrice de France en Belgique (1<sup>er</sup> octobre) ;
- Anne-Marie Descôtes, ambassadrice de France en Allemagne (8 octobre) ;
- Jean-Michel Casa, ambassadeur de France en Espagne (15 octobre) ;
- Eric Danon, ambassadeur de France en Israël (5 novembre) ;
- Etienne de Gonnehville, ambassadeur de France en Suède (19 novembre) ;
- Hélène Le Gal, ambassadrice de France au Maroc (26 novembre) ;
- Aurélien Lechevallier, ambassadeur de France en Afrique du Sud (3 décembre).

Le mercredi 24 mars 2021, à l'initiative du Président Richard Ferrand, l'Assemblée nationale a tenu un débat en séance publique sur le suivi de la crise sanitaire ([cf. compte rendu de la séance](#)). Cette séance a été ouverte par des interventions des représentants des commissions. Le président de la commission des affaires étrangères Jean-Louis Bourlanges a résumé les observations fondamentales présentées par Marielle de Sarnez dans son rapport d'information :

– la pandémie est un mal universel qui doit être traité comme tel. Cette dimension internationale est essentielle et oblige à penser des stratégies selon une approche multilatérale. Jean-Louis Bourlanges a invité à résister à la tentation du chacun pour soi et assumer une ambition collective ;

– la pandémie touche les plus pauvres et accroît considérablement les inégalités. La mondialisation avait réduit les inégalités depuis trente ans, mais elles se creusent désormais rapidement. Nous devons adopter une politique conforme aux outils dont nous nous sommes dotés en votant le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ;

– la crise est géopolitique et illustre trois tendances : elle renforce l'Asie, quelles que soient les responsabilités de la Chine, affaiblit les Américains et interpelle les Européens.

Quand la crise sera surmontée, le rapport de force ne sera pas le même qu'avant. Il faut en tirer trois leçons principales : tout d'abord, faire le choix du multilatéralisme. Si l'Union européenne n'a pas été très efficace dans l'organisation de la politique vaccinale, le vrai problème réside dans la pénurie globale des vaccins. Cependant, si tout le monde se mettait au chacun pour soi, personne ne sortirait gagnant.

Nous avons en outre un devoir moral de solidarité ; nous devons faire prévaloir une solution humaine, une solution d'équité, de partage, de solidarité et non pas de chacun pour soi.

Enfin, nous avons un devoir de vaillance. Nous devons résister, faire comme nos amis et partenaires d'Asie, qui n'ont pas cédé au déni et ont assumé les conséquences de leurs choix, fussent-elles douloureuses. Oui, nous avons besoin de solidarité, de multilatéralisme et de vaillance et c'est comme cela que nous gagnerons cette bataille !

À l'invitation du Président Richard Ferrand, les membres du bureau et les coordinateurs des groupes de la commission se sont entretenus avec le président de l'Assemblée nationale des suites du rapport d'information de Marielle de Sarnez et des travaux de la commission, le **mardi 4 mai 2021**.

# L'examen des propositions de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête

## **Avis sur la recevabilité de la proposition de résolution visant à la création d'une commission d'enquête sur les migrations (n° 4046) (Sonia KRIMI, rapporteure).**

Lors de sa réunion du 5 mai 2021, la commission a examiné, sur le rapport de Sonia KRIMI, la recevabilité de la proposition de résolution visant à la création d'une commission d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides au regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France (n° 4046).

Le 2 avril, plusieurs membres du groupe Libertés et Territoires ont déposé une proposition de résolution tendant à la création de cette commission d'enquête. Lors de la conférence des présidents du 6 avril, le président du groupe Libertés et Territoires a indiqué exercer son droit de tirage annuel sur cette proposition en application de l'article 141, alinéa 2, du Règlement. La proposition de résolution a été renvoyée à la commission des affaires étrangères pour en examiner la recevabilité au regard des dispositions du Règlement.

L'examen se plaçant dans le cadre d'un droit de tirage d'un groupe minoritaire ou de l'opposition, la résolution ne passera pas en séance publique ; la conférence des présidents y fera droit dès lors que la commission l'aura jugée recevable juridiquement.

A l'issue du débat, sur la proposition de la rapporteure, la commission a, en application de l'article 140, alinéa 2, du Règlement, constaté que les conditions requises pour la création de la commission d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France étaient réunies ([rapport n° 4144](#)).

La conférence des présidents réunie le 11 mai a décidé la création de la commission d'enquête.

# Les réunions conjointes européennes et internationales

Les réunions conjointes ont lieu soit à Paris à l'Assemblée nationale, soit dans un autre pays européen. Elles contribuent à renforcer les liens entre les commissions des affaires étrangères des assemblées européennes et à favoriser les échanges sur des thèmes d'actualité. Elles permettent d'entretenir des contacts directs entre les membres de la commission et leurs homologues étrangers.

- Réunion en visioconférence des bureaux de la commission et de la commission des affaires étrangères et européennes de la Chambre des députés italienne

Le 12 avril 2021 les membres des bureaux élargis aux coordinateurs des groupes de la commission (Jean-Louis Bourlanges, président, Michel Herbillon et Rodrigue Kokouendo, vice-présidents, Meyer Habib, Marion Lenne, Bérengère Poletti et Buon Tan, secrétaires, Jean-Michel Clément, Alain David, M'jid El Guerrab et Didier Quentin, coordinateurs, et Christophe Di Pompeo, président du groupe d'amitié France-Italie) et de la commission des affaires étrangères et européennes de la Chambre des députés italienne (Piero Fassino, président, Paolo et Pino Cabras, vice-présidents, Ugo Cappellacci et Mirella Emiliozzi, secrétaires, Iolanda Di Stasio, Eugenio Zoffilli, Lia Quartapelle, Valentino Valentini et Maurizio Lupi, coordinateurs, Francesco Berti et Martina Berlinghieri, députés) se sont réunis en visioconférence pour discuter du cadre d'une coopération entre les deux commissions et avoir un échange de vues sur, d'une part, la gestion des flux migratoires par l'Union européenne, la France et l'Italie et, d'autre part, les questions de sécurité en Méditerranée.

- Conférence interparlementaire sur les Balkans occidentaux

Le 26 avril 2021, le président Jean-Louis Bourlanges a participé à une conférence interparlementaire sur les Balkans occidentaux (« entre le multipolarisme et le processus d'intégration européenne ») organisée, en visioconférence, par la commission des affaires étrangères et européennes de la Chambre des députés italienne à laquelle ont participé le président du Parlement européen David Sassoli, le président de la Chambre des députés italienne Roberto Fico, le commissaire européen au voisinage et à l'élargissement Oliver Varhelyi, le ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale italien Luigi Di Maio, les présidents des commissions des affaires étrangères des assemblées de 16 pays européens (Albanie, Autriche, Bosnie Herzégovine, Croatie, France, Grèce, Kosovo, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine), les représentants de l'union européenne en Bosnie Herzégovine et au Kosovo, Johann Sattler et Tomas Szunyog, et les secrétaires généraux de l'Initiative adriatique et ionenne et de l'initiative en Europe centrale Giovanni Castellaneta et Roberto Antonione.

- Réunion en visioconférence des présidents des commissions des affaires étrangères des chambres des députés des pays du G7

Le 10 juin 2021, Tom Tugendhat, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Royaume-Uni (pays organisateur du G7) a réuni autour de lui, par visioconférence, les sept présidents de commission suivants : Sven Spengemann

(Canada), David McAllister (Parlement européen), Jean-Louis Bourlanges (France), Norbert Röttgen (Allemagne), Piero Fassino (Italie), Toshiko Abe (Japon) et Bob Menendez (États-Unis).

Les huit présidents ont débattu de coopération économique entre les pays du G7 et l'Union européenne pour la reconstruction après la crise du covid-19, des voies pour atteindre les objectifs ambitieux en matière de climat et de financement vert et de défense des droits humains et de l'État de droit face aux offensives des autocraties. La déclaration finale suivante a été adoptée par consensus :

*Le sommet du G7 de cette année arrive à un moment charnière pour le monde. Nous, présidents des commissions des affaires étrangères du G7 du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne, saluons les efforts continus de nos gouvernements pour rechercher des réponses communes aux défis communs. Le G7 fournit un forum essentiel pour que les principales démocraties se réunissent, et nous encourageons nos gouvernements à tirer pleinement parti du sommet de cette année pour aborder les problèmes critiques auxquels la communauté internationale des États est confrontée. Ce qui est essentiel est la nécessité de mieux reconstruire après la pandémie, de rechercher une action significative sur le changement climatique et de former une défense solide des valeurs qui unissent les démocraties.*

*Aucun pays n'a échappé à la pandémie de Covid-19. L'effet profond qu'elle a eu sur nos sociétés s'est fait sentir dans les tragédies que les familles ont dû endurer, les choix difficiles imposés à nos gouvernements et le tribut qu'il a fait subir à l'économie mondiale. Grâce aux compétences de nos scientifiques, au dévouement de nos équipes médicales et à la technologie à notre disposition, alors que nous sortons de la pandémie, nous pouvons tirer les leçons des dures leçons de la crise pour nous reconstruire plus forts et plus intelligents. Nous devons reconnaître que c'est la coordination et la coopération des communautés scientifiques, des gouvernements et des individus qui ont servi de véritable multiplicateur de force tout au long des épreuves. La pandémie a révélé que si des réponses individuelles peuvent être justifiées lorsque les circonstances nationales l'exigent, face aux défis communs nous ne sommes seulement aussi forts que les plus faibles d'entre nous. Nous exhortons nos gouvernements à faire davantage pour garantir l'accès aux vaccins dans le monde entier. Les effets de Covid-19 n'importe où dans le monde ne cesseront pas tant qu'ils n'auront pas été traités partout ; le partage du financement et de l'accès aux vaccins sera une étape vitale vers une véritable reprise mondiale.*

*Les années à venir exigeront un accent renouvelé sur la croissance, l'emploi et l'innovation. Pour restaurer la confiance du public dans l'économie, il sera nécessaire de s'assurer que les familles ont confiance qu'elles peuvent subvenir à leurs propres besoins et avoir une chance équitable. Là où les communautés se sont senties abandonnées, nous encourageons le G7 à travailler avec des États aux vues similaires pour former des partenariats fondés sur le respect mutuel des normes qui régissent le commerce. Nous nous félicitons du récent communiqué des ministres du commerce du G7 appelant à des négociations en réponse aux subventions qui faussent le marché et aux actions des entreprises d'État qui faussent les échanges commerciaux. Nous encourageons une coopération toujours plus étroite entre nos gouvernements pour remédier aux déséquilibres du commerce mondial et relever le défi des régimes autocratiques exploitant l'ouverture de nos économies à leur propre profit. Nous nous félicitons également de l'accent mis sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement internationales et encourageons nos gouvernements à tirer pleinement parti des progrès technologiques pour déterminer de nouvelles normes qui défendent nos économies contre la corruption internationale, la criminalité et les pratiques d'exploitation.*

*Nulle part le besoin urgent d'une coopération plus étroite n'est plus visible que sur la protection de notre environnement et la réponse au changement climatique. La COP26, sous la présidence conjointe du Royaume-Uni et de l'Italie plus tard cette année à Glasgow, offrira à nos gouvernements une opportunité clé d'agir. Pour que la conférence soit un succès, un chemin réaliste vers le zéro net doit être négocié qui reconnaît le coût réel de la production de carbone et notre engagement envers notre maison commune, comme le Pape François l'a décrit dans son encyclique Laudato Si. Le G7 est particulièrement bien placé pour tirer parti de ses économies, traduire l'innovation domestique en modernisation, et utiliser ses réseaux diplomatiques pour négocier les solutions de demain à cette crise complexe qui est à la fois sociale et environnementale. Nous encourageons nos gouvernements à montrer la voie, en fixant des objectifs ambitieux chez nous et en mondialisant la finance qui fixe un prix à la protection de l'environnement et garantit que le prix réel des émissions de carbone est pris en compte dans la production et le commerce.*

*Il y a peut-être des océans entre nous, mais le G7 est lié par un ensemble de valeurs communes qui sous-tendent nos sociétés et les libertés de nos peuples telles qu'elles s'expriment à travers les libertés de leurs représentants dans les assemblées parlementaires. Ces droits, compris et pratiqués depuis si longtemps par nos pays, sont menacés. Face à l'affirmation croissante des régimes autoritaires, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser l'universalité des droits de l'homme devenir une arrière-pensée par rapport à d'autres considérations, érodant les droits de nos propres citoyens. Nous devons être inébranlables dans notre engagement à faire respecter l'état de droit et encourager les autres à réfléchir à nouveau lorsqu'ils manquent à leurs responsabilités. Nous encourageons nos gouvernements à s'unir à des partenaires partageant les mêmes idées pour former une défense solide de l'État de droit, des droits de l'homme et de la démocratie et se tenir aux côtés des personnes vulnérables là où elles sont exploitées et défendre les droits de ceux qui s'opposent aux instincts d'expansion et d'exploitation des autoritaires. Faire autre chose nous laisserait exposés à l'étranger et amoindris chez nous.*

*Nos valeurs sont la pierre angulaire de nos relations et doivent être le point de départ de toute conversation. Nous souhaitons à nos gouvernements un sommet productif et sommes impatients de coopérer sur la législation qui en découle pour la prospérité et le bonheur de tous nos citoyens.*

- Réunion de la commission avec la commission des affaires étrangères et communautaire de la Chambre des députés italienne à Rome (Italie)

Les 19 et 20 juillet 2021, une délégation de la commission composée de Jean-Louis BOURLANGES, président, Alain DAVID, Isabelle RAUCH, vice-présidents, Philippe BENASSAYA, Christophe DI POMPEO, M'jid EL GUERRAB et Maud GATEL, députés, s'est rendue à Rome pour une réunion avec la commission des affaires étrangères et communautaire de la Chambre des députés italienne présidée par M. Piero Fassino, et pour s'entretenir avec M. Luigi Di Maio, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République italienne, Mgr Paul Richard Gallagher, secrétaire pour les relations avec les États du saint-Siège, M. Enrico Letta, ancien président du Conseil, secrétaire du parti démocrate italien, M. Mario Giro, ancien ministre, directeur international de la communauté Sant'Egidio, et les ambassadeurs de France en Italie, M. Christian Masset, et près le Saint-Siège, Mme Elisabeth Beton-Delègue.

La réunion parlementaire au palais Montecitorio, le lundi 19 juillet, a été suivie de la publication, le mardi 20 juillet, de la déclaration conjointe suivante des deux commissions des affaires étrangères française et italienne :

## FRANCE ET ITALIE ENSEMBLE POUR LA PAIX, LES DROITS, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA SÉCURITÉ

*Unies par des liens historiques, culturels, économiques et politiques ; pays fondateurs de l'Union européenne ; membres du G7 et du G20 ; profondément projetées en Méditerranée, l'Italie et la France sont appelées à agir de concert pour une politique de paix, de sécurité et de stabilité, pour un développement durable, pour des marchés ouverts, pour l'État de droit, et pour soutenir les valeurs libérales et démocratiques sur lesquelles se fondent nos sociétés et l'Union européenne.*

*L'urgence dramatique du Covid-19 a prouvé à quel point l'intégration européenne et la coopération internationale sont nécessaires pour lutter contre la pandémie, garantir à tous les pays de la planète l'accès aux vaccins, clé d'une éradication définitive de la pandémie et promouvoir un développement durable respectueux de la nature et de la vie des personnes.*

*L'Union européenne est confrontée à un défi ambitieux : après l'Europe des Pères fondateurs et l'Europe de Maastricht et de l'Euro, ouvrir une « troisième phase » de l'intégration européenne qui renforce et élargisse l'action de l'Union dans tous les domaines. Trois priorités ont retenu en particulier notre attention :*

*1° la réforme de la politique migratoire. Ensemble, la France et l'Italie peuvent contribuer à une nouvelle politique migratoire qui irait au-delà du règlement de Dublin, et doter l'Europe d'un nouveau "Pacte pour l'immigration et l'asile" tel que proposé par la présidente de la Commission européenne. Un Pacte qui serait assorti de programmes de coopération économique et sociale permettant aux pays d'origine des flux migratoires d'offrir à leurs citoyens des opportunités d'emploi et une vie digne. Nous estimons en effet que les questions migratoires ne peuvent être traitées de façon satisfaisante qu'à la condition de voir l'Union européenne franchir un saut qualitatif dans le sens de la solidarité. L'égoïsme et le repli sur une interprétation mesquine de chaque intérêt national sont de mauvais conseil. Le fardeau de la prise en charge des migrants ne saurait incomber aux seuls États du premier accueil, mais doit être l'affaire de l'Union toute entière et de l'ensemble des États qui la compose.*

*2° Le développement d'une véritable politique budgétaire visant à créer enfin de véritables ressources propres et harmoniser les politiques fiscales et budgétaires, d'accroître les moyens consacrés à la recherche, à l'innovation, à la formation et au développement basé sur le Pacte Vert et la durabilité. Les deuils et les très graves dégâts matériels causés en Allemagne, Belgique et aux Pays Bas – auxquels nous exprimons notre profonde solidarité - par les inondations démontrent la nécessité d'une nouvelle prise de conscience et d'un nouvel engagement européen contre le changement climatique et la protection de l'environnement.*

*3° L'approfondissement institutionnel de l'Union, en particulier une vigoureuse extension de la procédure de décision à la majorité qualifiée. Ces réformes doivent être élaborées dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui doit inclure aussi les pays des Balkans occidentaux, en tant qu'alliés stratégiques d'une intégration qui doit être mené à bien dans les meilleurs délais.*

*Le principal pilier de la construction d'un nouveau multilatéralisme pour une gouvernance démocratique du monde mondialisé demeure un lien transatlantique fort. La refondation de l'alliance passe à la fois par une mobilisation accrue des États européens et de l'Union sur les questions de défense, par la concentration de l'alliance sur ses objectifs et par l'affirmation d'une autonomie renforcée dans le cadre d'une relation de confiance retrouvée entre américains et européens.*

*L'entente États-Unis Europe reste plus indispensable que jamais pour construire une vaste alliance internationale pour l'affirmation de l'État de droit et des droits humains et civils*

*fondamentaux, pour contrer les tendances autocratiques et antilibérales qui se manifestent encore dans de nombreux États.*

*La Méditerranée a toujours été une mer de trois continents, où l'Europe, l'Afrique et l'Asie se rencontrent, un creuset multimillénaire de peuples, de religions, de civilisations, de langues et d'alphabets. Et, aujourd'hui encore, c'est une zone cruciale pour les équilibres planétaires et un espace stratégique pour le destin de l'Europe.*

*Vingt-six ans après la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone et treize après la création de l'Union pour la Méditerranée un saut de qualité est nécessaire, que la présence d'autres acteurs internationaux rend davantage essentiel.*

*Nous saluons le fait que la Commission européenne et le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité aient présenté un nouvel Agenda pour la Méditerranée, visant à réaliser un partenariat renforcé comme priorité de la politique de l'Union.*

*L'Italie et la France – pays fondateurs de l'intégration européenne ayant une forte vocation méditerranéenne - peuvent offrir, ensemble, une contribution significative à cet Agenda pour favoriser des solutions de paix en Libye, en Syrie, au Liban, au Moyen-Orient, au Sahel et aux autres crises qui – d'Ormuz à Gibraltar – bouleversent la Méditerranée.*

*La stabilité de la Méditerranée nécessite également que l'on surmonte les contentieux sur la juridiction des eaux et sur la définition unilatérale de Zones économiques exclusives, en promouvant une Conférence internationale qui réglemente le phénomène de territorialisation de la mer.*

*Les actions conduites dans la zone sahélienne doivent avoir pour objet d'assurer une participation accrue des États africains à la prise en charge de leurs responsabilités militaires, une contribution renforcée des Européens au développement économique et social de zone et un effort de consolidation et de stabilisation des États démocratiques.*

*Nous considérons que le développement de la coopération entre les États du bassin méditerranéen, en particulier dans le cadre du format 5+5, constitue un objectif prioritaire et doit passer par l'affirmation de la dimension démocratique portée par l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.*

*Une initiative ambitieuse destinée à exploiter les ressources, les expertises et les savoir-faire des États de la zone en matière d'énergie mériterait d'être prise en vue d'instituer une communauté méditerranéenne des énergies renouvelables.*

*Une politique euro-méditerranéenne efficace ne peut pas ne pas tenir compte d'une stratégie pour le développement de l'Afrique qui, avant la fin de ce siècle, verra sa population atteindre les 4 milliards d'habitants. L'Europe doit être pleinement consciente de la responsabilité d'offrir au continent africain des opportunités de développement économique, de progrès social, de protection des droits. L'Europe, la Méditerranée et l'Afrique sont de plus en plus un « macro-continent vertical » appelé à trouver des solutions communes pour un destin partagé.*

*C'est pour répondre au caractère stratégique des thèmes évoqués ici et en vue du Traité de coopération renforcée entre l'Italie et la France – le dénommé « Traité di Quirinal » - et de la coopération structurée entre la Chambre des Députés et l'Assemblée Nationale française que les Commissions des Affaires étrangères de nos Parlements entendent œuvrer ensemble, par le biais d'une coopération permanente et structurée, accompagnant la coopération intergouvernementale et la construction européenne.*

- Déclaration commune des présidents des commissions des affaires étrangères des Chambres des députés allemande, espagnole, française et italienne sur les évènements de Tunisie des dimanche 25 et lundi 26 juillet 2021

Le vendredi 30 juillet 2021, les présidents Jean-Louis Bourlanges (France), Piero Fassino (Chambre des députés, Italie), Norbert Röttgen (Bundestag, Allemagne) et Pau Marie Klose (Chambre des députés, Espagne) ont publié la déclaration commune suivante sur la Tunisie, qui a également été adressée à tous les présidents de commission des affaires étrangères des parlements des Etats membres d'Euromed :

*Nous suivons avec attention et préoccupation l'évolution des événements récents en Tunisie, nation à laquelle nos États sont liés par des profonds liens d'amitié et de coopération.*

*Le destin de la Tunisie appartient aux seuls Tunisiens et à leurs représentants démocratiquement élus. Nous estimons que la situation actuelle doit être traitée dans le plein respect de la Constitution et du respect des droits politiques, civils et humains que les lois reconnaissent aux citoyens et aux citoyennes de Tunisie.*

*Il nous paraît essentiel que la société tunisienne demeure à l'abri de tout processus de radicalisation et de division traumatisante et qu'en revanche un dialogue national constructif et respectueux de chacun soit mis en œuvre entre toutes les composantes politiques, sociales et culturelles du pays.*

*Dans le même temps, nous exhortons nos Gouvernements et l'Union Européenne à prendre les initiatives nécessaires pour accompagner la Tunisie dans cette étape délicate. Il doit s'agir en particulier de garantir l'accès aux vaccins et aux équipements sanitaires indispensables à la protection des citoyens contre les dangers du Covid19 ; de mobiliser les ressources financières nécessaires à la reprise économique ; et enfin de contribuer au dialogue politique indispensable à l'émergence d'une solution stable et partagée à la crise actuelle.*

*En tant que Présidents des Commissions pour les Affaires étrangères de nos Parlements respectifs, nous sommes prêts à prendre toute initiative de dialogue parlementaire pouvant faciliter une sortie rapide et consensuelle de la crise.*

# Les missions d'information

## Les missions d'information donnant lieu à rapport d'information (article 145 du Règlement)

L'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit la possibilité de créer des missions d'information temporaires au sein de chaque commission ou commune à plusieurs. C'est l'un des moyens de contrôle traditionnels du Parlement. Leurs travaux donnent lieu à la publication de rapports d'information. Leur durée n'est pas limitée à six mois contrairement aux commissions d'enquête. Elles associent représentants de la majorité et de l'opposition, ce qui se traduit par la nomination de deux co-rapporteurs. Au-delà d'un état des lieux, ces rapports formulent des propositions.

De manière inédite, parmi ces missions d'information, la commission a créé une nouvelle catégorie, la « mission flash », centrée sur l'audit et le contrôle des processus de gestion de postes diplomatiques, répondant ainsi pleinement au renforcement de la mission d'évaluation confiée au Parlement par la révision constitutionnelle de 2008.

**Six missions d'information** ont été créées en 2020-2021 par la commission des affaires étrangères :

- *Les droits des femmes dans le monde et l'application de la convention d'Istanbul*, conduite par Brigitte LISO et Frédérique DUMAS ;
- *L'espace*, conduite par Pierre CABARÉ et Jean-Paul LECOQ ;
- *La politique de la France et de l'Union européenne à l'égard de la Chine*, conduite par Buon TAN et Bérengère POLETTI ;
- *L'espace indopacifique : enjeux et stratégie pour la France*, conduite par Aude AMADOU et Michel HERBILLON ;
- *La construction d'une indépendance stratégique de l'Europe*, conduite par Maud GATEL et Didier QUENTIN ;
- *Les négociations internationales relatives au changement climatique*, conduite par Bernard DEFLESSELLES et Nicole LE PEIH.

**Cinq missions** ont poursuivi leurs travaux d'octobre 2020 à juillet 2021 :

- *Le développement du Sahel*, conduite par Jacques MAIRE et Guy TEISSIER ;
- *La protection des espèces sauvages menacées*, conduite par Samantha CAZEBONNE et Michèle TABAROT ;
- *La pollution des mers*, conduite par Ramlati ALI et Nicolas DUPONT-AIGNAN ;
- *La relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni*, conduite par Pierre-Henri DUMONT et Alexandre HOLROYD.

Le 19 février 2020, les co-rapporteurs avaient présenté à la commission des affaires étrangères le texte d'une recommandation pour la conduite des négociations d'un accord de

partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni. Cette recommandation a été adressée au Gouvernement français comme expression de la position de la commission des affaires étrangères [[compte rendu](#)].

Le 22 octobre 2020, ils ont présenté à la commission un point d'étape sur les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni [[vidéo](#)].

Le 16 décembre 2020, les co-rapporteurs ont présenté à la commission une communication sur la situation des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni [[vidéo](#)].

- *La géopolitique des matières premières*, conduite par Michel FANGET et Jérôme LAMBERT.

**Sept missions d'information** ont rendu, entre octobre 2020 et juillet 2021, leur rapport, qui a fait l'objet d'un vote autorisant leur publication :

- *L'environnement international des départements et collectivités d'outre-mer* (Annie CHAPELIER et Bérengère POLETTI) – ([rapport n°3528](#)) [[vidéo](#)]

La force du lien qui unit les territoires ultramarins à l'hexagone occulte, de longue date, les relations que les outre-mer pourraient entretenir avec leur environnement régional. Le rapport d'information intitulé « *la diplomatie par nos outre-mer : une opportunité pour les territoires, la France et l'Europe* » est un plaidoyer en faveur d'une plus grande proximité entre nos outre-mer et leur voisinage, qui ne doit pas remettre en cause l'attachement profond de nos territoires à la France. L'intégration régionale est, pour les outre-mer, beaucoup plus prometteuse que le ratrappage avec la métropole pour trouver la voie d'un développement plus équilibré et d'une identité en partage avec les pays voisins. Elle pourrait également être un atout qui, si celui-ci était bien exploité par la diplomatie, permettrait à la France de s'affirmer comme une puissance mondiale et à l'Europe de rayonner sur les trois océans.

Malgré le lent rapprochement opéré entre l'outre-mer et les pays voisins depuis une vingtaine d'années, la coopération est limitée et inégale. L'intégration régionale outre-mer se heurte, avant tout, à une structure administrative et une gouvernance trop complexes ainsi qu'au manque d'appétence des opinions publiques et des élus ultramarins. S'ils représentent des difficultés de taille, ces facteurs d'éloignement entre l'outre-mer et le voisinage peuvent être surmontés par la mise en place de politiques publiques plus incitatives à l'intégration régionale.

- *Le contrôle des exportations d'armement* (Jacques MAIRE et Michèle TABAROT) – ([rapport n° 3581](#)) [[vidéo](#)]

Le débat public est souvent réducteur lorsqu'il s'agit d'expliquer les ventes d'armes. Ces dernières ont certes un intérêt économique, mais elles contribuent surtout à notre souveraineté stratégique et à notre influence en matière de sécurité internationale. Pour autant, la France ne peut exporter à n'importe quelle condition. Parce que notre pays a des valeurs à défendre, nous ne pouvons accepter que nos armes puissent servir à violer le droit de la guerre ou à réprimer des populations.

L'organisation actuelle du contrôle est robuste mais il comporte un angle mort : le processus d'examen des demandes d'exportation est opaque. Dans ce domaine sensible, le secret est important, mais il nourrit aussi des suspicions. Depuis la guerre au Yémen, dans laquelle interviennent des pays qui sont aussi les clients de notre industrie d'armement, les

responsables politiques sont régulièrement interpellés. L'Etat et les industriels sont aussi attaqués devant les juridictions, en France et en Europe.

Face à ce changement de contexte, le rapport d'information intitulé « *Renforcer le contrôle parlementaire des exportations d'armement, une contribution à l'Europe de défense* » propose un renforcement du contrôle, notamment sur les systèmes de surveillance d'internet, qui sont un péril pour les libertés démocratiques, mais dont l'export est moins bien contrôlé que l'armement traditionnel. Ensuite, la France doit davantage exporter vers l'Europe et définir des règles d'exportations communes avec ses partenaires, avec lesquels les coopérations dans le domaine de l'armement sont de plus en plus nombreuses.

L'enjeu principal porté par ce rapport est cependant la création d'un véritable contrôle parlementaire sur les exportations d'armement, dont l'objectif est de vérifier la qualité du travail réalisé par l'exécutif et de renforcer la légitimité des exportations dans l'opinion publique. C'est en dotant le Parlement d'un véritable droit de regard sur les exportations d'armement qu'il sera possible d'avancer dans la construction de cette Europe de la défense et de l'armement si nécessaire aujourd'hui.

- ***Les dimensions européenne et internationale de la crise liée à la pandémie de covid-19*** (Marielle de SARNEZ) – ([rapport n° 3698](#)) [[vidéo](#)]

Ce rapport d'information est l'aboutissement de plusieurs mois d'investissement. En mars 2020 la présidente Marielle de Sarnez a en effet pris l'initiative d'assurer un suivi régulier de la crise sanitaire, en organisant des dizaines d'auditions afin de recueillir l'analyse de nombreux interlocuteurs, en adressant de nombreux questionnaires aux organismes internationaux et aux institutions européennes, et en mettant en place trois groupes de travail thématiques sur l'action extérieure de la France. Les travaux de ces groupes, les très nombreuses auditions et les réponses aux questionnaires ont permis de nourrir ce rapport.

Ce rapport part d'un constat, celui de la grande diversité des réponses apportées par les États à un phénomène global, qui a touché tous les continents, mais pour lequel la très grande majorité des pays n'étaient pas préparés. Dès le départ, Marielle de Sarnez a été convaincue de la nécessité, pour sortir mieux armés de cette crise, d'effectuer un retour d'expérience pour identifier nos forces et nos faiblesses. C'est ce qu'un État comme la Corée du Sud, qui s'est jusqu'à présent distinguée pour sa gestion de l'épidémie de covid-19, a su faire après la crise du MERS en 2015 : les autorités avaient rencontré de nombreuses difficultés face à cette crise, et elles ont su en tirer les leçons. Ce retour d'expérience, présenté dans le rapport sous la forme d'un comparatif entre une dizaine de pays, dont la France, doit aussi permettre de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre États. Face à cette crise inédite, aux dimensions planétaires, c'est une nécessité absolue que la rapporteure a plusieurs fois rappelée lors des auditions.

S'il apparaît difficile et peu pertinent d'identifier une stratégie unique qui aurait pu fonctionner partout à l'identique, certaines constantes peuvent cependant être mises en avant, avec toute la prudence nécessaire. Ainsi la réactivité des autorités, leur capacité à maintenir un lien de confiance avec les populations, ou encore l'association, le plus tôt possible, de tous les acteurs susceptibles d'être mobilisés face à la crise, semblent avoir été des atouts de taille.

Tous les États n'ont pas réagi de la même façon face à la pandémie, et l'humilité impose de reconnaître que les pays occidentaux n'étaient pas les mieux préparés. Procéder à un retour d'expérience, analyser ce qui a marché et ce qui n'a pas marché, évaluer les forces et les faiblesses de ce qui a été mis en œuvre, apprendre des bonnes pratiques : tout cela est essentiel pour sortir de la crise mieux armés et aptes à anticiper d'éventuelles crises sanitaires à venir.

C'est dans cet objectif que le présent rapport propose, avec toute la prudence requise par l'analyse d'un phénomène d'une telle ampleur, un comparatif des réactions d'une dizaine de pays, dont la France.

Les Etats touchés par la covid-19 ont dû faire aux conséquences sociales, économiques mais aussi psychologiques de cette crise mondiale. C'est pourquoi le présent rapport revient sur les différentes crises suscitées ou amplifiées par la pandémie, qui a été de nature à accentuer des fragilités préexistantes. La pandémie a aussi mis à l'épreuve la gouvernance et la solidarité européenne et internationale. La capacité de coopération des États, y compris au niveau européen, a pu tarder à prendre forme et des leçons devront être tirées de cette crise. La coopération européenne et internationale est plus que jamais nécessaire pour faire face à des enjeux communs, mais de nouvelles méthodes et priorités pourront émerger de la crise. Le rapport montre la mise en place progressive de la réponse européenne mais souligne les défis restant devant nous, et parmi eux la relance économique et la construction d'une véritable autonomie stratégique européenne, dont la crise a fait une priorité.

La pandémie a eu des conséquences sur les équilibres géopolitiques mondiaux. Elle a contribué à accélérer certaines tendances favorables à un renforcement du poids de l'Asie, comme elle a pu amplifier la rivalité sino-américaine. Dans ce contexte, l'Union européenne sera appelée à s'affirmer, afin de proposer une troisième voie sur la scène internationale.

La pandémie a souligné les limites du multilatéralisme tel que nous le connaissons depuis des années. Là aussi, les retours d'expérience seront nécessaires pour tirer toutes les leçons de cette crise et proposer de nouvelles formes de coopération. C'est aussi le multilatéralisme dans son ensemble qui doit se réinventer. L'expérience de la crise nous invite à recherche de nouvelles méthodes, plus souples, associant acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, autour de nouvelles priorités, telles la préservation des biens publics mondiaux. De façon plus générale, la crise impose la mise en œuvre de solidarités nouvelles.

En matière de coopération internationale, la France a fait preuve d'un engagement diplomatique qui doit être poursuivi. La France a ainsi joué un rôle moteur dans le lancement de l'initiative ACT-A qui vise notamment à accélérer le développement et l'accès à un vaccin contre la covid-19.

La commission a suivi avec attention l'action du ministère de l'Europe et des affaires étrangères depuis le début de la crise et a formulé de nombreuses propositions afin d'accompagner les adaptations et changements nécessaires au vu des conséquences de la crise sur notre action extérieure. Le rapport souligne que les conséquences de la pandémie étant encore pour partie devant nous, ce suivi a vocation à se poursuivre. Le travail initié par notre commission en mars 2020 trouvera de nombreux prolongements dans les mois à venir sur des sujets aussi variés que l'avenir de notre aide publique au développement ou la construction de l'autonomie stratégique de l'Europe.

- *La politique des visas* (M'jid EL GUERRAB et Sira SYLLA) – (rapport n° 3728) [[vidéo](#)]

En novembre 2017, à Ouagadougou, le président de la République promettait à la jeunesse africaine une « révolution de mobilité ». Malgré une volonté présidentielle clairement affichée, nous ne sommes pas à la hauteur des résultats attendus. La France délivre trop peu de visas aux Africains, en dépit du poids démographique grandissant de l'Afrique subsaharienne et de l'histoire commune qui unit cette région du monde à la France. En cause, le poids déterminant acquis par les considérations liées à la prévention du risque sécuritaire et à la lutte

contre l'immigration irrégulière. L'équilibre actuel de la politique des visas a un risque : la perte de l'attractivité du territoire, à l'égard des touristes, des étudiants ou encore des talents étrangers. De nombreux demandeurs, dont l'activité est pourtant de nature à faire rayonner la France, se voient opposés des refus de visas, ce qui nourrit l'amertume vis-à-vis de notre pays.

Au niveau global, la politique des visas doit être rééquilibrée en faveur du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Le rapport d'information intitulé « *Pour une nouvelle politique des visas : ouvrir la France à ceux qui la font rayonner* » contient d'autres propositions, concrètes et opérationnelles, qui sont destinées à mieux traduire l'objectif d'attractivité dans la politique des visas.

- ***Dérèglements climatiques et conflits : quels risques pour la sécurité internationale ?*** (Alain DAVID et Frédéric PETIT) – ([rapport n° 3813](#)) [[vidéo](#)]

Les dérèglements climatiques atteignent des niveaux inégalés, qu'il s'agisse du réchauffement climatique, de la montée du niveau de la mer ou des événements climatiques extrêmes tels que les inondations et les cyclones tropicaux. Or, ils augmentent le niveau de conflictualité potentielle. En provoquant des migrations – internes et dans une moindre mesure, transfrontalières - et en aggravant la compétition pour l'accès aux ressources stratégiques (eau, nourriture, ressources minérales), ils peuvent en effet être à l'origine de tensions entre les communautés et entre les États. Ils sont considérés comme des « multiplicateurs de menaces ».

Alors que les armées françaises ont longtemps marqué un retard par rapport à l'allié américain, elles s'intéressent s'investissent aujourd'hui davantage à la thématique dans les réponses à cette problématique. De même les organisations internationales, et notamment l'Union européenne, se mobilisent. Mais ces efforts sont encore insuffisants au regard des enjeux.

Le co-rapporteurs formulent trente-six recommandations et points d'attention. Les diplomatie française et européenne doivent se mobiliser pour atténuer véritablement les dérèglements climatiques, pour encourager la recherche et la coopération internationale sur la thématique « climat et sécurité » et pour réduire les tensions liées aux évolutions climatiques. Les armées doivent quant à elles accélérer leur adaptation aux dérèglements climatiques en engageant une réflexion stratégique à haut niveau sur la thématique, en formant les personnels et en adaptant systématiquement les infrastructures et les équipements militaires dès leur conception (« climato conception »).

- ***La problématique des pôles : Arctique et Antarctique*** (Éric GIRARDIN et Meyer HABIB) – ([rapport n° 4082](#)) [[vidéo](#)]

L'Arctique et l'Antarctique sont longtemps restés des espaces hostiles à la périphérie du monde mais ils se retrouvent aujourd'hui au centre de nombreuses convoitises : géostratégiques, militaires, économiques et scientifiques. En raison d'évolutions technologiques mais aussi, malheureusement, à cause du dérèglement climatique, l'Arctique et l'Antarctique se révèlent, année après année, tout à la fois plus vulnérables et plus accessibles.

La mission d'information a eu pour but d'identifier les nouveaux enjeux aux pôles et d'analyser leurs incidences géopolitiques ainsi que de réfléchir sur la place et le rôle de la France et de l'Union européenne sur la scène polaire internationale. Après une trentaine d'entretiens, les rapporteurs ont organisé leurs travaux selon deux axes :

– les défis géopolitiques des pôles avec notamment les problématiques de la gouvernance, de l'accès et de l'exploitation des ressources naturelles mais également les questions de sécurité et de défense ;

– les défis scientifiques et environnementaux des pôles avec les problématiques de protection de la biodiversité locale et de l'étude de ces écosystèmes exceptionnels.

Les rapporteurs ont formulé vingt propositions qui visent toutes à renforcer le positionnement de la France et de l'Union européenne en Arctique et en Antarctique d'une part et à mieux protéger et étudier les milieux polaires d'autre part. La proposition centrale concerne l'engagement de la France en faveur de la recherche scientifique car de la sauvegarde de son excellence dépend, en grande partie, le maintien du statut de puissance polaire de notre pays.

- *Les géants du numérique* (Alain DAVID et Marion LENNE) – ([rapport n° 4213](#)) [[vidéo](#)]

Omniprésent, le numérique est devenu quasi incontournable face à la crise provoquée par la pandémie de covid-19. Vecteur potentiel d'innovation et de progrès, il apparaît aussi de façon croissante comme un terrain de rivalité et de tensions. Plus encore, il se caractérise par la place prépondérante qu'y occupe une poignée d'entreprises connues sous le nom de « géants du numérique » et dont aucune n'est européenne : GAFAM américains (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) progressivement rejoints par les BATHX chinois (Baidu, Alibaba, Tencent, Huawei et Xiaomi).

Le rapport s'interroge sur les caractéristiques des géants du numérique et sur les conséquences qu'elles emportent pour la France et pour l'Union européenne. Ces entreprises, nouveaux conglomérats, présentent des points communs mais aussi des spécificités, liées notamment à leur spécialisation d'origine. Elles apparaissent à la fois comme un phénomène en soi et comme un signe de l'ambivalence du numérique, tout en soulevant des enjeux tant du point de vue des autres entreprises que du point de vue des Etats et des utilisateurs et citoyens. Ces enjeux sont multiples : économiques, politiques, éthiques, juridiques ou encore géopolitiques.

A l'heure où l'Union européenne construit et affirme son autonomie stratégique, le numérique constitue un levier essentiel. L'Europe doit se donner les moyens de ne pas être naïve face aux géants du numérique et de pouvoir proposer une voie alternative. Puissance normative, l'Union européenne doit se réaffirmer en tant que force d'innovation et de création, sur la base d'atouts déjà nombreux. Pour la France, qui doit assurer au premier semestre 2022 la présidence du Conseil de l'Union européenne, dont le numérique sera l'une des priorités, l'Europe se présente comme un échelon incontournable. Au carrefour des politiques publiques nationales et de notre action extérieure, la nécessité de construire et de promouvoir une voie européenne pour un numérique responsable doit nous mobiliser sans plus attendre.

**Les missions d'information, créées sur le fondement de l'article 145 du Règlement, ont fait l'objet, sur l'année 2020-2021, de plusieurs déplacements sur le terrain :**

- à **Dakar** (Sénégal) et à **Abidjan** (Côte d'Ivoire), 29 novembre au 5 décembre, dans le cadre de la mission d'information sur la politique des visas, conduite par M'jid EL GUERRAB et Sira SYLLA ,

- à **Toulouse** (France), du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet, dans le cadre de la mission d'information sur l'espace conduite par Pierre CABARÉ et Jean-Paul LECOQ ,
- à **Ouagadougou** (Burkina Faso), du 4 au 8 juillet, dans le cadre de la mission d'information sur les droits des femmes dans le monde et l'application de la convention d'Istanbul conduite par Brigitte LISO et Frédérique DUMAS ,

#### **Déplacement dans le cadre de l'examen d'un projet de loi :**

Par ailleurs, Jean François MBAYE, rapporteur du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, s'est rendu du 11 au 14 octobre 2020 à Dakar (**Sénégal**) dans le cadre de ses travaux préparatoires.

## Les missions de terrain

Des représentants de la commission des affaires étrangères peuvent se rendre sur le terrain pour étudier des problématiques particulières dans le cadre de missions d'information, de courte durée, qui peuvent donner lieu, en commission, à des comptes rendus.

**Une** mission de terrain a été conduite :

- mission à Vilnius (**Lituanie**) et Varsovie (**Pologne**) conduite par Frédéric PETIT, avec Sonia KRIMI et Jean-Michel CLÉMENT sur la répression violente et systématique de toute forme d'opposition politique par les autorités biélorusses et sur les outils qui pourraient favoriser un retour de la démocratie en Biélorussie (13 au 16 juin 2021) [[vidéo](#)].

## Les groupes de travail

La commission a constitué quatre groupes de travail présidés par la présidente de la commission Marielle de Sarnez pour associer l'ensemble des groupes politiques à l'étude d'un sujet d'actualité :

- Groupe de travail sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger : constitué en janvier 2020 et animé par Frédéric PETIT (Dem) pour préparer l'examen du contrat d'objectifs et de moyens de l'AEFE ;
- Groupe de travail sur la relation future avec le Royaume-Uni : constitué en janvier 2020 et animé par Pierre-Henri DUMONT (LR) et Alexandre HOLROYD (LaREM), co-rapporteurs de la mission d'information sur le partenariat futur entre l'union européenne et le Royaume-Uni ;
- Groupe de travail sur l'aide publique au développement : constitué en février 2020 et animé par Hervé BERVILLE (LaREM) pour préparer l'examen du projet de loi relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ;
- groupe de travail sur les relations humaines au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : constitué en octobre 2020 et animé par Anne GENETET (LaREM) et Didier QUENTIN (LR).

## Les référents pays

La création de référents pays est une innovation de cette législature. Le monde a été divisé en **23 grandes régions** pour chacune desquelles un député de la commission a été désigné référent. Son rôle est d'examiner toutes les questions soulevées par les relations bilatérales, les liens diplomatiques, les relations commerciales, les échanges culturels et universitaires, les flux migratoires, *etc.* Le référent peut se saisir de tout sujet lorsqu'il estime qu'il y a matière à approfondissement et à propositions.

Les zones géographiques sont réparties comme suit :

- Russie, suivie par Pascal BRINDEAU ;
- Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Mongolie), suivie par Pierre CABARÉ ;
- Partenariat oriental (Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Azerbaïdjan et Arménie), suivi par Jean-Michel CLÉMENT ;
- Asie du Sud-est (Birmanie, Brunei, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Cambodge, Laos et Vietnam), suivie par Michel HERBILLON ;
- Afghanistan et le sous-continent indien (Inde, Pakistan, Bangladesh, Bhoutan et Népal), suivis par Jean-Luc REITZER ;
- Chine et Asie du Nord-est (Japon, Mongolie, Corée du Sud, Corée du Nord et Taïwan), suivies par Buon TAN ;
- Proche-Orient (Égypte, Liban, Syrie, Israël, Jordanie et Territoires palestiniens), suivi par Jean-Claude BOUCHET ;
- Moyen-Orient (Irak, Iran, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar et Yémen), par Hugues RENSON ;
- Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie et Libye), suivie par Bruno JONCOUR ;
- G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Tchad, Niger et Burkina Faso), suivi par Amélia LAKRAFI ;
- Afrique de l'Ouest (Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), suivie par Marion LENNE ;
- Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Ouganda, Rwanda et Sao-Tomé-Et-Principe), suivie par François DE RUGY ;
- Afrique australe (Afrique du Sud, Lesotho, Eswatini, Angola, Botswana, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe), suivie par Bernard DEFLESSELLES ;

- Océan indien et la Corne de l’Afrique (Madagascar, Comores, Kenya, Maldives, Île Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Soudan et Soudan du Sud), suivis par Annie CHAPELIER ;
- États-Unis et Canada, suivis par Christophe DI POMPEO ;
- Amérique centrale (Mexique, Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador,) et Caraïbes, suivies par Alain DAVID ;
- Amérique du Sud (Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela, Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay, Guyana et Surinam), suivie par Clémentine AUTAIN ;
- Océanie, suivie par Moetai BROTHERSON ;
- Allemagne et Europe alpine et adriatique (Croatie, Slovénie, Autriche, Lichtenstein et Suisse), suivies par Éric GIRARDIN ;
- Europe occidentale et nordique (Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Islande, Norvège), suivie par Martine LEGUILLE-BALLOY ;
- Europe centre-orientale et balte (Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie et République tchèque), suivie par Nicole TRISSE ;
- Europe méditerranéenne (Chypre, Turquie, Grèce, Andorre, Malte, Portugal, Italie, San Marin, Saint-Siège, Espagne et Monaco), suivie par Michel FANGT ;
- Balkans (Bulgarie, Serbie, Macédoine, Monténégro, Albanie et Bosnie-Herzégovine), suivis par Liliana TANGUY.

# Les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs

La Commission a désigné des rapporteurs afin de garantir un contrôle continu et approfondi des principaux opérateurs contribuant à l'action extérieure de l'État :

- Frédéric BARBIER pour l'Agence française de développement (AFD), institution financière publique mettant en œuvre la politique de développement de la France dans les pays en développement, émergents et de l'Outre-mer ;
- Pascal BRINDEAU pour Atout France, agence de développement touristique de la France, chargée de renforcer le positionnement de la destination France à l'international ;
- Alain DAVID pour France Médias Monde, groupe audiovisuel public français dont les médias, diffusés sur les cinq continents et en quinze langues, participent au rayonnement de la France dans le monde ;
- Michel HERBILLON pour l'Institut Français, organisme chargé de l'action culturelle extérieure de l'État ;
- Marion LENNE pour Campus France, établissement qui a pour missions de promouvoir et valoriser à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français ;
- Frédéric PETIT pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public français qui anime et gère le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- Bérengère POLETTI pour Expertise France, agence de coopération technique internationale mettant à la disposition des pouvoirs publics des pays partenaires les compétences des experts publics français ;
- Buon TAN pour Business France, agence chargée d'aider au développement international des entreprises et de leurs exportations, d'accompagner et informer les investisseurs étrangers en France, de promouvoir l'attractivité et l'image économique de la France et de gérer et développer le volontariat international en entreprises.

Dans le cadre de ce suivi, les rapporteurs émettent un avis sur les contrats d'objectifs et de moyens (COM) conclus entre l'État et chaque opérateur sur base pluriannuelle. Ces COM définissent les grandes orientations stratégiques et l'engagement de financement sur ressources pris par l'État pendant la durée du contrat.

- **Projet de contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et France Médias Monde pour la période 2020-2022** (Alain DAVID, rapporteur) ([rapport n° 3832](#) [[vidéo](#)]).

Alain DAVID a présenté, le 3 février, un rapport formulant l'avis de la commission des affaires étrangères sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'État et la société en charge de l'audiovisuel France Médias Monde pour 2020-2022,

soumis au Parlement en application de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Malgré quelques réserves, tenant au caractère restreint du calendrier et à la confirmation d'une trajectoire financière orientée à la baisse, qui contraste avec l'ambition affichée par le Gouvernement en matière de diplomatie d'influence et avec les moyens toujours plus importants alloués à l'audiovisuel extérieur par nos principaux partenaires et concurrents, l'avis est positif.

Les objectifs adoptés, qui réaffirment la stratégie adoptée par le groupe en 2019 autour de grandes priorités telles que la diffusion d'une information fiable et de qualité ou la promotion de la francophonie dans un monde plurilingue, reflètent le rôle clef de l'audiovisuel extérieur pour le rayonnement de la France à l'étranger. Ils intègrent aussi des impératifs de gestion, dont la mise en œuvre ne devra pas compromettre la capacité des médias du groupe à exercer leurs missions essentielles, dans un contexte d'incertitude préoccupant sur l'avenir du financement de l'audiovisuel public. Enfin, ils se divisent pour la première fois entre objectifs communs à l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public et objectifs propres à France Médias Monde, selon un cadre apte à favoriser les partenariats tout en étant plus respectueux des spécificités de l'audiovisuel extérieur que ne l'aurait été la création un temps envisagée par le Gouvernement d'une holding de l'audiovisuel public.

- **Projet de contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre l'État et le groupe Agence française de développement** (Frédéric BARBIER, rapporteur) ([rapport n° 4405](#)) [[vidéo](#)].

Frédéric BARBIER a présenté, le mercredi 21 juillet, un rapport formulant l'avis de la commission des affaires étrangères sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'État et le groupe Agence française de développement pour la période 2020-2022.

Dans son avis sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 de l'Agence française de développement, Frédéric Barbier a souligné que ce COM intervenait, à double titre, à un moment-clé. D'une part, le paysage de l'aide publique au développement a été profondément renouvelé par l'adoption définitive du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. D'autre part, la crise de la Covid-19 a bouleversé à la fois l'activité de l'Agence et la situation sanitaire, économique et sociale des pays partenaires de la France. Le COM 2020-2022 prend en compte cet environnement nouveau. Ses indicateurs intègrent la contribution de l'AFD à la réponse à la pandémie. L'accent a été renforcé, à la suite de l'examen parlementaire du projet de loi, sur l'égalité homme-femme et sur la concentration de l'aide vers l'Afrique.

Comme le précédent COM, le COM 2020-2022 est conforme aux priorités sectorielles et géographiques fixées par la réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018. Le rapporteur a souligné que ce nouveau apportait toutefois, par rapport au précédent, plusieurs améliorations. Sur la forme, les objectifs ont été hiérarchisés et le nombre d'indicateurs est passé de 27 à 47. Ceux-ci incluent en outre des indicateurs d'impact, tels que le nombre de filles scolarisées dans le primaire et au premier niveau du secondaire ou les superficies bénéficiant de programmes de conservation ou de restauration de la biodiversité. Beaucoup de cibles sont fixées désormais en pourcentages, et non plus en valeur absolue. Sur le fond, le rapporteur a salué le passage acté dans le COM d'un pilotage par les engagements à un pilotage par les signatures et les versements ainsi que le développement d'une véritable approche de « groupe » incluant les perspectives propres à Proparco, filiale dédiée au soutien et au secteur privé, et à Expertise France, dont la loi récemment adoptée fait une société par actions simplifiée, entièrement détenue par l'AFD. La meilleure prise en compte des enjeux climatiques et le renforcement du pilotage des dons constituent également des avancées notables.

Frédéric Barbier a cependant souligné que le COM soumis à la commission suscitait des points d'attention. L'Agence devait en effet relever plusieurs défis : l'intégration d'Expertise France, l'amélioration de sa redevabilité, la réforme de son statut du personnel par trop daté et enfin la maîtrise de ses charges, en particulier de personnel. Sur tous ces points, les trois tutelles comme le Parlement devaient se montrer vigilants et suivre attentivement l'exécution du COM. Le rapporteur a insisté enfin sur la nécessité que le projet de COM 2023-2025 soit présenté dès l'automne 2022.

- **Contrat d'objectifs et de performance 2020-2022 de l'Institut français :**

Le bureau de la commission a, lors de sa réunion du 13 janvier 2021, confié à Michel HERBILLON une mission flash sur la mise en œuvre de ce contrat. Ce rapport sera rendu lors de la session 2021-2022.

—\*—

Par ailleurs, la commission des affaires étrangères nomme des députés pour siéger au conseil d'administration de certains de ces opérateurs extérieurs. Elle a procédé aux nominations suivantes en 2020-2021 :

- Frédéric PETIT au conseil d'administration de Campus France, pour un nouveau mandat de trois ans (réunion du 25 novembre 2020) ;
- Clémentine AUTAIN au conseil d'administration de Campus France, pour un nouveau mandat de trois ans (réunion du 9 décembre 2020) ;
- Samantha CAZEBONNE au conseil d'administration de l'Agence française de développement, pour un nouveau mandat de trois ans (réunion du 23 juin 2021) ;

## Les réunions interparlementaires et conférences

Les réunions et conférences interparlementaires, en particulier, visent à favoriser les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre parlementaires de différents pays.

Les députés de la commission des affaires étrangères ont notamment participé aux conférences et réunions suivantes :

- conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (PESC-PSDC) du 4 septembre 2020, à laquelle a assisté Liliana TANGUY (Berlin, en visioconférence) ;
- conférence interparlementaire PESC-PSDC des 3 et 4 mars 2021, à laquelle a assisté Liliana TANGUY (Lisbonne, en visioconférence) ;
- conférence interparlementaire sur le rôle des parlements dans l'approfondissement des relations entre l'Union européenne et l'Afrique, organisée par l'Assemblée de la République du Portugal le 21 juin, au cours de laquelle Jean François MBAYE a été l'un des orateurs de la table ronde sur la coopération UE-ACP (Lisbonne, en visioconférence).

## Les entretiens du président

Au cours de l'année 2021 (février à juillet), le Président Jean-Louis Bourlanges s'est entretenu avec :

- M. Håkan Åkesson, ambassadeur de Suède en France ;
- M. José Manuel Albares, ambassadeur d'Espagne en France ;
- M. Nerijus Aleksiejunas, ambassadeur de Lituanie en France ;
- M. Luís Fernando de Andrade Serra, ambassadeur du Brésil en France ;
- M. Khalid ben Mohammed al Ankary, ambassadeur d'Arabie saoudite en France ;
- M. Roberto Balzaretti, ambassadeur de Suisse en France ;
- M. Denis Bauchard, conseiller spécial pour le Moyen-Orient à l'Institut français des relations internationales (IFRI) ;
- M. David Beasley, directeur exécutif du Programme alimentaire mondial ;
- M. Stéphane Bouillon, secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale ;
- M. Olivier Brochet, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ;
- M. Jean-Marie Cambacérès, président de la section des affaires européennes et internationales du Conseil économique, social et environnemental ;
- M. Fabrizio Carboni, directeur régional Proche et Moyen-Orient du Comité international de la Croix rouge (CICR) ;
- M. Rik Daems, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- M. Lasha Darsalia, vice-ministre des affaires étrangères de Géorgie ;
- M. Piero Fassino, président de la commission des affaires étrangères et communautaires de la Chambre des députés italienne ;
- M. Jean-Pierre Filiu, professeur à Sciences Po ;
- Mme Sandrine Gaudin, secrétaire générale des affaires européennes ;
- M. Rachid Ghannouchi, président de l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie ;
- M. Bahram Ghasemi, ambassadeur d'Iran en France ;
- M. Juan Gonzalez-Barba, secrétaire d'État chargé des affaires européenne du royaume d'Espagne ;
- M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;
- M. Georges Habsbourg-Lorraine, ambassadeur de Hongrie en France ;

- M. Khaled Issa, représentant en France du Rojava (Kurdistan syrien) ;
- M. Mohamed Karim El Jamoussi, ambassadeur de Tunisie en France ;
- M. Rihards Kols, président de la commission des affaires étrangères du Saeima (Parlement) de Lettonie ;
- M. Eddie Komboïgo, député, président du parti Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) au Burkina Faso ;
- M. Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des opérations de maintien de la paix ;
- M. Philippe Lalliot, ambassadeur de France aux Pays-Bas, représentant permanent de la France auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ;
- M. Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air ;
- M. Hans-Dieter Lucas, ambassadeur d'Allemagne en France ;
- M. Moussa Mara, ancien Premier ministre du Mali ;
- M. David Martinon, ambassadeur de France en Afghanistan ;
- M. Ahmad Massoud, fils du commandant Massoud ;
- M. Marko Mihkelson, président de la commission des affaires étrangères du Riigikogu (Parlement) d'Estonie ;
- M. Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes ;
- M. Nikol Pachinian, Premier ministre d'Arménie ;
- M. Žygimantas Pavilionis, président de la commission des affaires étrangères du Seimas (Parlement) de Lituanie ;
- M. Rémi Rioux, directeur général de l'Agence française de développement ;
- M. Daniel Saada, chargé d'affaires d'Israël en France ;
- Mme Maia Sandu, présidente de la République de Moldavie ;
- Mme Hasmik Tolmajyan, ambassadrice d'Arménie en France ;
- M. Tom Tungendhat, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Royaume-Uni ;
- M. Patrick Youssef, directeur régional Afrique du Comité international de la Croix rouge (CICR).

\* \* \*

\*